

2007-2008

Le Guide

des seniors

Toutes les informations pour mieux vivre
dans les Hauts-de-Seine

Le Guide

des seniors 2007-2008

seniors.hauts-de-seine.net

c'est utile

Consultez les adresses indispensables et les numéros d'urgence, régulièrement actualisés et informez-vous sur votre santé (dépistage, prévention, vaccination)

c'est proche de vous

Grâce à nos cartes cliquables, trouvez les meilleurs services de proximité (centre locaux d'information et de coordination (CLIC), établissements d'accueil pour personnes âgées, services d'aide à la personne)

c'est pratique

Des activités de loisirs variées sont proposées tout au long de l'année : expositions, conférences, animations, balades...

c'est interactif

Téléchargez vos dossiers d'aide (APA, AFHA), les répertoires, les plaquettes d'informations ou encore le plan gérontologique des Hauts-de-Seine.



Chère Madame, Cher Monsieur,

Lorsque nous avançons dans la vie, nous sommes confrontés à des changements importants que nous ne savons pas toujours appréhender et qui nous laissent souvent démunis.

C'est pourquoi, j'ai souhaité mettre à votre disposition un guide complet présentant l'ensemble des aides destinées aux seniors des Hauts-de-Seine. Ce document vient compléter les informations mis à votre disposition au sein d'un espace qui vous est dédié sur notre portail internet (www.hauts-de-seine.net).

A partir d'un certain âge, les gestes de la vie quotidienne s'envisagent différemment. Conseils pratiques pour la vie quotidienne, informations juridiques et financières, bonnes adresses : pour vos proches ou pour vous-même, ce guide propose des réponses à toutes les questions que vous pourrez vous poser, et vous oriente vers les structures les plus à même de vous informer ou de vous accueillir.

Je souhaite en effet que le Conseil général des Hauts-de-Seine soit un acteur efficace et proche de vous, afin qu'il puisse vous aider à vivre mieux. Depuis de nombreuses années, nos services ont été développés, notre action renforcée. Nous continuons ce travail de fond pour que notre département accomplisse son devoir de solidarité envers chacun d'entre vous.

Je veillerai à ce que le Conseil général remplisse pleinement son rôle à vos côtés.

Patrick Devedjian

Président du Conseil général

PRESERVER SA SANTE

Nutrition: les clés de l'équilibre	10
Le sport à tout âge	12
Canicule, grand froid: se protéger	15
Vaccination antigrippale	17
Les campagnes de dépistage	18
Lutter contre la maladie d'Alzheimer	21
L'institut des Hauts-de-Seine	23
Des ateliers santé pour mieux s'informer	24

ADAPTER VOTRE LOGEMENT

Téléalarme: un système à adopter	26
Pact-Arim des Hauts-de-Seine	27
Chutes: savoir réduire les risques	29
Des lieux ressources	30

FAVORISER VOS DÉPLACEMENTS

Se déplacer	32
-------------------	----

VIVRE A DOMICILE

L'allocation personnalisée d'autonomie à domicile	36
Les différents services de maintien à domicile	39
Aide à domicile: comment payer ces services ?	44

ROMPRE L'ISOLEMENT

Solres 92: solidarité, respect et bienveillance	47
Des associations auprès de nos aînés	49

ETRE ACCUEILLI EN ETABLISSEMENT

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en établissement.....	52
Les établissements d'accueil: trois catégories.....	54
Les établissements d'accueil: deux statuts.....	56

BENEFICIER D'AIDES FINANCIERES

Bénéficiaire de l'aide sociale.....	58
Aide sociale et hébergement.....	60
Remboursement des frais téléphoniques	61
L'allocation personnalisée d'autonomie (APA): tarification.....	62
Allocation aux familles hébergeant leur ascendant.....	64
Où s'adresser pour obtenir ces aides ?.....	65

ETRE INFORME SUR LA TUTELLE ET LA CURATELLE

La protection juridique des personnes âgées.....	68
---	----

DECOUVRIR DES LOISIRS ADAPTES

A découvrir: les musées départementaux.....	73
Redécouvrir l'art de la promenade.....	75
Des sites accessibles à tous.....	77

VOUS RENSEIGNER, VOUS ORIENTER

Les services de proximité.....	81
Des organismes au service des retraités.....	85

REPERTOIRE D'ADRESSE

CLIC et Coordinations gérontologiques.....	88
Établissements d'hébergement EHPAD.....	92
Logements-Foyers.....	106
Unités de soins de longue durée.....	110
Les accueils temporaires.....	111
Accueils de jour Alzheimer.....	113
Les SSIAD	
Services de soins infirmiers à domicile.....	114
Les centres communaux d'action sociale (CCAS).....	116
Les circonscriptions de la vie sociale (CVS).....	118
Les lieux d'animations culture santé de la CPAM.....	120
Permanences France Alzheimer.....	121
Les antennes des Petits frères des pauvres.....	122
Les consultations mémoires.....	123



PRESERVER SA SANTE

Nutrition : les clés de l'équilibre	10
Le sport à tout âge	12
Canicule, grand froid : se protéger	15
Vaccination antigrippale	17
Les campagnes de dépistage	18
Lutter contre la maladie d'Alzheimer	21
L'institut des Hauts-de-Seine	23
Des ateliers santé pour mieux s'informer	24

Nutrition : les clés de l'équilibre

Une alimentation équilibrée permet de rester en forme et d'être plus résistant face à la maladie. C'est aussi un excellent moyen de prévenir l'ostéoporose (fragilisation des os), et donc de diminuer les risques de chute et de fracture.

Réflexe n°1 : diversifier son alimentation

- des produits laitiers quatre fois par jour, pour couvrir les besoins en calcium. Variez les plaisirs, car la gamme est large : lait nature ou aromatisé, yaourts, fromages, préparations sucrées ou salées (flans, crèmes, gratins, soufflés...)
- de la viande, du poisson ou des œufs une fois par jour, pour les protéines et le fer.
- des fruits et des légumes cinq fois par jour, pour les vitamines, les minéraux et les fibres. A déguster sans modération, crus et cuits (potage, purée, compote, mousse de fruits...)
- des féculents et des légumes secs
- des matières grasses variées
- les sucreries et autres petites douceurs ne sont pas indispensables à notre organisme, mais font partie des plaisirs de la vie : nulle raison de s'en priver... à condition de rester raisonnable !

Réflexe n°2 : boire régulièrement

La sensation de soif a tendance à s'atténuer au fil des années. Il faut donc penser à boire suffisamment : l'équivalent de 1,5 à 2 litres d'eau (soit 8 à 10 verres). Mais les soupes, les tisanes, les jus de fruit, le thé ou le café léger permettent aussi de s'hydrater !

Réflexe n°3 : préserver un rythme alimentaire

Parce que le corps a besoin d'apports énergétiques réguliers, il est important de faire, si possible, trois « vrais » repas par jour. Une ou deux collations peuvent s'y ajouter. Fractionner ses repas est d'ailleurs conseillé à ceux qui ont tendance à manquer d'appétit...

Réflexe n°4 : garder l'œil sur la balance

Se peser régulièrement reste le meilleur moyen de vérifier que vos apports énergétiques sont adaptés à vos besoins. En cas de variation importante de poids, consultez votre médecin, mais ne vous mettez pas « au régime » sans avis médical : vous risqueriez de perdre le plaisir de manger et de souffrir de déséquilibres importants.

Infos pratiques

A lire : le guide de l'Institut National de la Prévention et de l'Education à la Santé, « la santé en mangeant et en bougeant » (guide destiné aux plus de 55 ans).

A télécharger sur le site

www.inpes.sante.fr ou à commander à l'INPES,
42, Boulevard de la Libération - 93203 Saint-Denis Cedex.
et plus d'infos sur **www.seniors.hauts-de-seine.net**

Le sport à tout âge

Marcher, bouger, nager, danser... Une fois franchi le cap de la cinquantaine, toutes les occasions sont à saisir pour lutter contre la sédentarité et préserver son capital santé. Les bienfaits d'une activité physique régulière sont reconnus : prévention des accidents cardio-vasculaires, diminution du stress, amélioration du sommeil et de la mémoire, augmentation de la densité osseuse, meilleure résistance musculaire...

Pour tous ceux qui voudraient débiter un sport ou renouer avec l'activité physique dans une ambiance chaleureuse et conviviale, voici deux pistes à explorer :

Parcs-Courons les Hauts-de-Seine : le jogging à la portée de tous !

Ce programme de remise en forme, proposé par le Conseil général dans huit parcs départementaux, est ouvert à tous quel que soit l'âge. Entièrement gratuit et encadré par des animateurs diplômés, il vous permettra d'apprendre à courir à votre rythme et à maîtriser les bons gestes d'assouplissement. Avec, en bonus, des conseils diététiques.

Les séances ont lieu tous les samedis matin de 10h à 12h, de septembre à juin, au parc Pierre Lagravère (Colombes), au parc de l'île Saint-Germain (Issy-les-Moulineaux), au Haras de Jardy (Marnes-la-Coquette), au Parc du Pré Saint-Jean (Saint-Cloud), au Parc de Sceaux, à la Promenade Jacques Baumel (Suresnes/Rueil-Malmaison), au Parc Henri Sellier (le Plessis-Robinson) et au Parc des Chanteraines (Villeneuve-la-Garenne/Gennevilliers).

Gymnastique volontaire : le sport-santé

Le Comité Départemental de Gymnastique Volontaire des Hauts-de-Seine propose dans ses quatorze clubs des séances destinées aux seniors, dont certaines sont également proposées en institution.

Objectif : améliorer sa forme physique tout en se faisant plaisir. Les séances et les exercices sont adaptés à l'âge et aux objectifs de chacun : optimiser ses potentialités physiques, prévenir les chutes, stimuler le processus de mémorisation, rester autonome le plus longtemps possible.

Infos pratiques

Pour en savoir plus :

Programme Parcs-Courons les Hauts-de-Seine :

Tél. : 01 47 29 30 31 ou www.hauts-de-seine.net
rubrique seniors, « vos activités ».

Comité départemental de gymnastique volontaire des Hauts-de-Seine : Tél. : 01 45 34 04 22

(permanences téléphoniques le lundi matin et le jeudi).



En période de fortes chaleurs ou de canicule

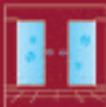
Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.

Canicule, grand froid : se protéger

Lorsqu'on avance en âge, l'organisme a davantage de difficultés à s'adapter aux situations climatiques exceptionnelles : forte chaleur, ou, au contraire, froid intense.

En cas de vague de chaleur...

- buvez régulièrement, sans attendre d'avoir soif : au moins l'équivalent de 8 verres d'eau par jour. Pour varier les plaisirs, pensez aux eaux aromatisées ou légèrement additionnées de sirop. Par contre, les boissons trop sucrées (sodas), celles contenant de la caféine (café, thé, coca-cola), ou de l'alcool sont à proscrire.
- privilégiez des aliments qui hydratent : fruits et légumes, laitages, compotes, salades de pâtes ou de riz...
- évitez de sortir entre 10h et 17h
- remettez à plus tard les activités intenses : gros ménage, bricolage intensif...
- fermez les fenêtres, les volets et les stores aux heures les plus chaudes
- éteignez toutes les sources de chaleur : lampes halogènes, appareils électriques en veille...
- rafraîchissez-vous régulièrement le visage et les avant-bras, avec un brumisateur par exemple.

Infos pratiques

Plus d'infos sur www.seniors.hauts-de-seine.net

Canicule, grand froid : se protéger (suite)

En cas de vague de grand froid...

- restez chez vous le plus possible
- si vous devez absolument sortir, couvrez vous chaudement, munissez vous d'un chapeau ou d'un bonnet, d'une écharpe et de gants ; prenez des chaussures imperméables et antidérapantes
- maintenez la température de la maison à un niveau convenable : au moins 19° dans chaque pièce habitée.
- mangez copieusement
- n'obstruez pas les bouches d'aération et les conduits de cheminées
- ne surchauffez pas les poêles à bois et les chauffages d'appoint, pour éviter le risque d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone.

Dans tous les cas, si vous êtes isolé(e), faites-vous connaître auprès de votre centre communal d'action sociale. Dans ces situations exceptionnelles, de nombreuses communes renforcent leurs dispositifs d'aide à domicile. Cette recommandation s'adresse tout particulièrement aux personnes les plus fragiles : celles qui sont en perte d'autonomie, ou qui souffrent de pathologies particulières (insuffisance respiratoire, insuffisance cardiaque, maladies chroniques...).

Infos pratiques

Plus d'infos sur www.seniors.hauts-de-seine.net

Vaccination antigrippale

La grippe n'est pas une maladie banale. Elle ne bénéficie pas encore d'un véritable traitement curatif, et ses complications peuvent avoir des conséquences graves, voire mortelles.

Passé 65 ans, on devient plus fragile vis-à-vis du virus de la grippe. C'est aussi le cas pour les personnes dont le système immunitaire est déficient, ou qui souffrent de maladies chroniques graves (diabète, insuffisance rénale, insuffisance cardiaque ou respiratoire...).

Pour toutes ces personnes, il est fortement recommandé de se faire vacciner chaque année, entre début octobre et fin novembre. Ainsi, l'organisme peut produire des anticorps contre les nouvelles souches du virus, celui-ci se modifiant au fil du temps.

A partir de 65 ans, la vaccination antigrippale est prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie pour tous les assurés sociaux du régime général, ainsi que pour ceux qui sont atteints de certaines affections de longue durée.

Pour bénéficier de cette vaccination gratuite, il suffit de présenter à votre médecin le formulaire qui vous a été adressé en septembre par votre caisse d'Assurance Maladie.

Les campagnes de dépistage

Depuis 2002, l'association départementale ADK 92 (financée par la Caisse d'Assurance Maladie et par le Conseil général) est chargée d'organiser le dépistage des cancers dans les Hauts-de-Seine.

Dépistage du cancer du sein

Tous les deux ans, les femmes âgées de 50 à 74 ans sont invitées par courrier à bénéficier d'un dépistage du cancer du sein, comportant un examen clinique et une mammographie. Rapide, gratuit et indolore, il peut être pratiqué dans l'un des 145 cabinets de radiologie agréés du département. La qualité du dépistage est garantie par l'agrément, ainsi que par un système de double lecture des clichés.

La réalisation d'une mammographie tous les deux ans permet de détecter des cancers de très petite taille, qui peuvent être traités par la seule chirurgie, sans chimio ni radiothérapie.

Dépistage du cancer colorectal

Tous les hommes et femmes du département, âgés de 50 à 74 ans, sont concernés par cette nouvelle campagne lancée en 2007. Ils seront invités (par courrier) à se rendre chez leur médecin généraliste, qui leur remettra un test Hemoccult gratuit, destiné à rechercher des traces de sang dans les selles.

Réalisé à la maison, le test sera ensuite adressé à un centre de lecture spécialisé. En cas de test positif, le médecin prescrira des examens complémentaires destinés à préciser l'origine des saignements.

Ce dépistage précoce, extrêmement fiable, permet de détecter le cancer du colon à un stade où la guérison est désormais possible.

Dépistage du risque cardio-vasculaire

La Caisse d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine propose aux femmes âgées de 55 à 70 ans, et aux hommes de 45 à 60 ans, de faire le point sur la santé de leur cœur : bilan individualisé des facteurs de risque, examen clinique avec un cardiologue, séances d'information santé avec un médecin nutritionniste. Cette campagne de dépistage est organisée commune par commune, sur invitation.

Infos pratiques

Pour tous renseignements sur les campagnes départementales de dépistage des cancers,

vous pouvez appeler le n° vert de l'ADK 92 : **0 800 800 444**

Pour toute information

sur le dépistage du risque cardio-vasculaire :

appelez le service Prévention Santé de la Caisse d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine : tél. : 01 78 66 11 83 ou

consultez le site **www.cпам92.fr**-espace assuré-votre santé.

Vous venez de l'apprendre c'est la maladie d'Alzheimer



Ne restez pas seul



FRANCE ALZHEIMER 92
est là pour vous aider

Lutter contre la maladie d'Alzheimer

Cette maladie dégénérative du cerveau, qui évolue progressivement vers un état de démence, effraie d'autant plus qu'elle demeure encore aujourd'hui incurable. Mais les progrès de la recherche et des traitements sont tels qu'on peut retarder son apparition et ralentir son évolution.

Prévention

En stimulant la mémoire, la pratique régulière de loisirs intellectuels, artistiques ou sportifs (lecture, mots croisés, jeux de société, chant, danse, gymnastique...) contribue à retarder l'apparition des maladies de type Alzheimer.

Certaines villes proposent en outre des « ateliers mémoire » organisés par les CLIC (centres locaux d'information et de coordination) et les coordinations gérontologiques : renseignez vous auprès de votre mairie.

Diagnostic précoce

Depuis 2006, le Conseil général des Hauts-de-Seine a mis en place un programme de diagnostic précoce unique en France. Destiné à tous les demandeurs de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), ce diagnostic est réalisé lors de la visite à domicile de l'équipe médico-sociale chargée d'élaborer le plan d'aide lié à l'APA.

Il s'agit d'un test simple, composé de quelques questions permettant de détecter une perte d'autonomie dans les activités de la vie quotidienne. Si cette dépendance ne peut pas s'expliquer par des causes physiques, la personne est adressée (avec son accord) à son médecin traitant, pour qu'il précise le diagnostic et l'oriente éventuellement vers une consultation mémoire.

Lutter contre la maladie d'Alzheimer (suite)

Il est essentiel de diagnostiquer la maladie d'Alzheimer à un stade précoce : un traitement médical et une stimulation cognitive peuvent alors contribuer à ralentir significativement son évolution. Par ailleurs, la qualité de vie du malade et de son entourage peut être améliorée par différentes formes d'aide : soutien psychologique, accueil de jour, aide à domicile...

Consultations mémoire

Elles ont lieu en milieu hospitalier, dans le cadre des consultations d'évaluation et d'orientation gériatrique (voir adresses page 123). Pluridisciplinaires, elles sont menées par un gériatre, un neuropsychologue et éventuellement d'autres spécialistes. Elles visent à déterminer le degré de gravité des troubles de mémoire du patient et à en préciser les causes, mais aussi à l'orienter vers une prise en charge adaptée.

Infos pratiques

Consultez notre dossier « maladie d'Alzheimer »
sur www.seniors.hauts-de-seine.net
(voir adresses Permanences France Alzheimer page 121)

L'institut des Hauts-de-Seine

L'association Institut des Hauts-de-seine, financée par le Conseil général, conduit des actions innovantes en matière de solidarité et d'éducation à la santé

Depuis 2003, elle organise les forums itinérants Giga Senior, destinés à informer les plus de 60 ans sur les questions qui les préoccupent. Montés en partenariat avec les communes, ils réunissent plus de 50 stands abordant des sujets touchant à la santé (nutrition, ménopause, rhumatologie...), mais aussi à la vie quotidienne (loisirs, aide à domicile, protection juridique et financière...).

Des dépistages gratuits sont également proposés sur le forum, avec des résultats immédiats assortis de conseils médicaux : tests visuels et auditifs, examen bucco-dentaire, dépistage cardio-vasculaire, bilan sanguin.

Pour venir à la rencontre des personnes âgées les plus isolées, l'Institut des Hauts-de-Seine organise aussi deux grandes campagnes de solidarité :

Sourire de Noël : distribution de cadeaux, réveillons et animations dans les maisons de retraite au moment des fêtes de fin d'année,

Sourire d'Été : sorties et animations culturelles pendant la période estivale.

Infos pratiques

Plus d'infos sur www.institut-hauts-de-seine.org
Tél. : 01 41 37 11 10

Des ateliers santé pour mieux s'informer

Des expositions et des réunions d'information sont régulièrement organisées par des professionnels en santé, dans les centres d'Assurance Maladie du département. Parmi les sujets abordés :

- les dépistages gratuits (cancer, risque cardio-vasculaire)
- la vaccination anti-grippale
- le médecin traitant
- la nutrition
- le bon usage des médicaments
- chaleur et soleil
- la maladie d'Alzheimer...

Infos pratiques

Pour connaître le planning des animations :

consultez le site internet www.cpam92.fr

ou sur www.seniors.hauts-de-seine.net

ou téléphonez au **0 820 904 192**.



ADAPTER VOTRE LOGEMENT

Téléalarme : un système à adopter	26
Pact-Arim des Hauts-de-Seine	27
Chutes : savoir réduire les risques	29
Des lieux ressources	30

Téléalarme : un système à adopter

Quand on est seul, comment signaler une chute, un malaise ? Le téléphone n'est pas toujours à portée de main...

C'est pourquoi le Conseil général subventionne un dispositif de téléalarme auquel la plupart des communes ont adhéré. Les tarifs d'abonnement sont dégressifs en fonction des revenus.

Le système est simple : par simple pression sur un bouton placé sur un accessoire (médaillon ou montre), la personne signale qu'elle a besoin d'aide. S'il s'agit d'une situation d'urgence, la centrale d'écoute alerte un médecin ou un SMUR. Dans les autres cas, elle demande à une personne de confiance (préalablement désignée par l'abonné) de se rendre à son domicile.

Infos pratiques

Pour connaître le système de téléalarme choisi par votre commune, et connaître les coûts d'abonnements, **renseignez-vous auprès du centre communal d'action sociale de votre mairie.**

(voir adresses page 116)

Pact-Arim des Hauts-de-Seine

Organisme associatif, le Pact-Arim des Hauts-de-Seine agit pour améliorer l'habitat et la qualité de vie des citoyens. L'une de ses missions consiste à faciliter l'adaptation du logement des personnes en perte d'autonomie.

Dans chacune de ses permanences locales, les conseillères habitat du Pact-Arim sont à la disposition des particuliers concernés pour les aider à élaborer leur projet d'aménagement et à obtenir des financements. Elles peuvent également les assister dans le suivi de la réalisation des travaux.

Depuis 2006, le Conseil général des Hauts-de-seine s'est associé au Pact-Arim pour aider les nouveaux bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à aménager leur logement, qu'ils soient propriétaires, locataires ou hébergés par des proches. Ce dispositif prévoit la visite à domicile d'un ergothérapeute et d'un technicien chargés d'évaluer leurs besoins et les travaux nécessaires : transformation de la baignoire en douche, surélévation du plan de travail, mise en place d'un plan incliné ou d'un monte-escalier..

Les travaux d'adaptation peuvent être pris en charge sur la base d'une aide plafonnée à 3000 euros.

Infos pratiques

Contact : Pact-Arim des Hauts-de-Seine.
62, rue Ernest Renan - 92022 Nanterre Cedex.
Tél. : **01 55 17 19 60** ou **www.pact-arim-hts-seine.org**



Habitat

Un nouvel élan pour le logement dans les Hauts-de-Seine

Vous êtes
bénéficiaire de l'APA,
**nous vous aidons
à améliorer
votre logement**



Chutes : savoir réduire les risques

Parce qu'il s'accompagne d'une fragilisation des os et d'une diminution du capital musculaire, le vieillissement expose davantage au risque de chutes. Pourtant, celles-ci ne sont pas une fatalité. Voici quelques conseils pour les éviter, au moins à la maison :

- avoir une alimentation équilibrée, riche en calcium et en protéines
- sortir un peu chaque jour, faire de l'exercice physique
- supprimer tous les obstacles aux déplacements : fixer les câbles électriques au mur, ôter les tapis, opter pour des seuils de porte plats...
- éviter les revêtements de sol glissants, comme le parquet, le carrelage ou le lino : préférer la moquette
- équiper la baignoire d'un tapis anti-dérapant
- multiplier les points d'appui dans la maison : rampes, barres d'appui
- ranger les objets à bonne hauteur pour éviter d'avoir à se servir d'un escabeau
- favoriser un bon éclairage pour éviter les zones d'ombre

Infos pratiques

Pour en savoir plus :

La brochure « aménagez votre maison pour éviter les chutes » de l'Institut National de Prévention et d'Éducation à la Santé (INPES) peut être téléchargée sur le site www.inpes.sante.fr

Plus d'infos sur www.seniors.hauts-de-seine.net

Des lieux ressources

La direction de l'habitat du Conseil général

Pour se renseigner sur les aides départementales relatives à l'accession à la propriété (prêt-logement 92), les aides à la rénovation de l'habitat, les aides à l'adaptation du logement pour les personnes en perte d'autonomie.

Tél. : **01 41 37 14 81**

Infos pratiques

Plus d'infos sur
www.environnement-transport.hauts-de-seine.net
rubrique « habitat »

Les services habitat (ou logement) des mairies

Pour répondre aux questions des futurs locataires ou propriétaires, notamment en ce qui concerne le logement social.

L'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL)

Pour un conseil complet et neutre sur le logement, l'accès à la propriété, les droits et devoirs des bailleurs et des locataires.

Tél. : **0 820 16 92 92** (0,12 €/mn)

L'Office public départemental HLM

Pour s'informer sur les places disponibles dans les treize résidences gérées par cet organisme (foyers-logements).

Tél. : **01 47 57 31 77**



FAVORISER VOS DÉPLACEMENTS

Se déplacer..... 32

Se déplacer

Pour faciliter les déplacements des personnes âgées aux revenus modestes, ou en perte d'autonomie, le Conseil général a mis en place deux dispositifs :

La Carte Améthyste

Elle permet de voyager gratuitement sur l'ensemble du réseau RATP et SNCF Paris-Ile-de-France.

Financée et attribuée par le Conseil général, elle est accessible aux personnes de plus de 65 ans (et aux personnes de plus de 60 ans en retraite anticipée pour inaptitude au travail), sous réserve d'un plafond annuel d'imposition : en 2007, ce plafond est fixé à 610 euros pour une personne seule et 763 euros pour un couple.

Une participation financière, modulée selon les revenus, est demandée aux personnes imposables.

La Carte Améthyste est en outre délivrée gratuitement, sans conditions de ressources, aux :

- anciens combattants, déportés ou internés des camps de concentration, réfractaires au service du travail obligatoire
- veuves de guerre, veuves d'anciens combattants, veuves de déportés ou internés des camps de concentration.

Infos pratiques

Pour en savoir plus :

renseignez vous auprès du centre communal d'action sociale de votre mairie, (voir adresses page 116) ou à l'adresse suivante : Conseil général des Hauts-de-Seine Service de la Carte Améthyste - Immeuble le Reflet Défense 14, rue François Arago - 92015 Nanterre

Plus d'infos sur www.seniors.hauts-de-seine.net

L'allocation forfaitaire de transport

Elle est destinée aux personnes qui ne peuvent emprunter les transports en commun.

D'un montant annuel de 248 euros, elle est attribuée par le Conseil général aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80 %, sous réserve d'un plafond annuel d'imposition : en 2007, ce plafond est fixé à 610 euros pour une personne seule et 763 euros pour un couple.

Infos pratiques

Pour en savoir plus :

Conseil général des Hauts-de-Seine

Pôle solidarités

Tél. : **01 76 68 81 43**

Plus d'infos sur www.seniors.hauts-de-seine.net

Le dépistage du cancer du sein, vous y pensez ?



Association
pour le dépistage
des cancers
dans les Hauts-de-Seine

www.adk92.org

DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN.
LA MEILLEURE FAÇON DE SE FAIRE DÉPISTER.

 **N° Vert 0 800 800 444**

**L'association ADK 92 met en œuvre dans les Hauts-de-Seine
le programme national de dépistage du cancer du sein.**

Toutes les femmes, de 50 à 74 ans, sont invitées à
passer tous les 2 ans une mammographie de dépistage
prise en charge à 100% par l'assurance maladie.

**Parlez-en à votre médecin traitant,
votre gynécologue ou votre radiologue.**



Région  **ile de France**

92
Conseil général des
Hauts-de-Seine



VIVRE A DOMICILE

L'allocation personnalisée d'autonomie à domicile	36
Les différents services de maintien à domicile.....	39
Aide à domicile : comment payer ces services ?	44

L'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une aide destinée aux personnes âgées qui ne peuvent plus accomplir seules les gestes simples de la vie quotidienne : se lever, se déplacer, s'habiller, faire sa toilette, prendre un repas...

Attribuée et versée par le Conseil général, elle a pour objet de financer, au moins en partie, les aides liées à la prise en charge de la dépendance.

Le public bénéficiaire

Toute personne âgée de soixante ans et plus, qui a une résidence stable et régulière en France, et qui présente un degré de perte d'autonomie nécessitant une aide dans les gestes simples de la vie courante.

La perte d'autonomie est constatée au moyen d'une grille d'évaluation nationale, la grille AGGIR, constituée d'une dizaine d'indicateurs permettant de mesurer la dépendance physique et/ou psychique.

En fonction des résultats, le demandeur est classé dans un 'groupe iso-ressource' (GIR) allant de 1 à 6. Seuls les GIR 1, 2, 3 et 4 ouvrent droit à l'allocation personnalisée d'autonomie.

L'attribution de l'aide

Le dépôt de la demande doit être effectué auprès du centre communal d'action sociale (CCAS) du lieu de résidence de la personne âgée, qui transmet le dossier au Conseil général.

Quand le dossier est complet, un membre de l'équipe médico-sociale du département (médecin ou travailleur social) effectue sur rendez-vous une **visite à domicile**. Cette visite a pour objectif d'évaluer le degré de perte d'autonomie du demandeur, en tenant compte de son environnement : logement, entourage...

Un plan d'aide personnalisé est ensuite élaboré par les services du Conseil général. Ce document recense les besoins de la personne en perte d'autonomie, et dresse la liste de toutes les actions et prestations nécessaires à son maintien à domicile.

Le demandeur dispose alors d'un délai de dix jours pour accepter ce plan ou le rejeter en tout ou partie. Dans ce dernier cas, un second plan d'aide lui est adressé dans les huit jours.

Lorsque le plan d'aide est arrêté, **la décision d'attribution de l'aide** est prise par le président du Conseil général, sur proposition d'une commission. **Les droits à l'APA** sont ouverts à compter de la notification de cette décision. Le bénéficiaire est ensuite tenu de déclarer et de justifier les dépenses engagées dans le cadre du plan d'aide.

Les aides à domicile financées par l'APA

- aide humaine : intervention d'un salarié déclaré ou d'un service d'aide à domicile
- prestations diverses : portage de repas, téléalarme, accueil de jour, accueil temporaire
- acquisition de matériel (fournitures d'hygiène par exemple)
- financement de travaux d'adaptation du logement

L'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile (suite)

Les caractéristiques de l'APA

L'APA est attribuée sans condition de ressources. Cependant, sa tarification (montant de l'aide et montant de la participation éventuelle du bénéficiaire) dépend à la fois du degré de perte d'autonomie et des revenus du bénéficiaire : voir page 52

L'APA n'est pas récupérable sur le patrimoine : aucun recours n'est exercé sur la succession du bénéficiaire, ni contre les personnes ayant bénéficié d'une donation de sa part.

L'APA n'est pas cumulable avec d'autres prestations voisines, notamment l'allocation compensatrice pour tierce personne et la prestation de compensation du handicap.

L'APA est attribuée pour cinq ans. Mais le plan d'aide peut être révisé à tout moment, à la demande de l'intéressé ou de son représentant légal.

Infos pratiques

Allocation de soutien à la grande dépendance

Le Conseil général des Hauts-de-Seine a mis en place une allocation spécifique, destinée aux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie les plus dépendants (GIR 1), dont le plan d'aide dépasse le montant du plafond légal. Cette allocation, qui permet de financer jusqu'à 30 heures mensuelles supplémentaires d'aide à domicile, est attribuée dans les mêmes conditions que l'APA.

Téléchargez votre dossier de demande sur

www.seniors.hauts-de-seine.net

Les différents services de maintien à domicile

Les petits dépannages du quotidien

Certaines associations vous proposent de vous assister dans vos tâches quotidiennes : faire les courses à votre place, aller chercher les médicaments à la pharmacie, poser une tringle à rideaux, vous aider à trier vos papiers administratifs... ou à surfer sur Internet.

Infos pratiques

Pour savoir si une association

de ce type intervient sur votre commune :

consultez le site www.seniors.hauts-de-seine.net, rubrique « maintien à domicile », « les aides à la personne commune par commune ».

Le portage de repas

Ce service permet de se restaurer sans avoir à faire les courses ou à cuisiner. Il est proposé par certaines mairies, ainsi que par des organismes privés.

Les systèmes de portage de repas mis en place par les communes sont réservés aux personnes qui ne peuvent pas sortir de chez elles en raison de leur état de santé. Le coût est partagé entre la commune et le bénéficiaire, en fonction de ses revenus. Ce service peut être financé dans le cadre de l'APA, ou pris en charge en partie par l'aide sociale, si l'organisme est habilité.

Infos pratiques

Pour tous renseignements : contactez votre centre communal d'action sociale (voir adresses page 116).

Les différents services de maintien à domicile (suite)

Les aides à la personne

L'aide à domicile

Elle intervient auprès des personnes âgées qui éprouvent des difficultés à effectuer les tâches domestiques. Elle les aide à faire les courses, le ménage, le repassage, la cuisine, tout en veillant à préserver leurs capacités d'autonomie. Elle les assiste dans leurs démarches administratives, les accompagne dans leurs sorties et leur apporte un soutien psychologique et moral.

L'auxiliaire de vie sociale

Elle a un rôle semblable, mais elle intervient auprès de personnes plus dépendantes, qu'elle aide à accomplir les gestes essentiels de la vie courante : se lever, s'habiller, faire sa toilette, s'alimenter...

Ces interventions à domicile peuvent être prises en charge :

- au moins partiellement, dans le cadre de l'APA
- dans le cadre de l'aide sociale (sous conditions de ressources)
- par certaines Caisses de Retraite.

Infos pratiques

Pour tous renseignements :

contactez votre centre communal d'action sociale (voir adresses page 116) ou le centre local d'information et de coordination (CLIC) de votre commune. (voir adresses page 88)

Les soins à domicile

Ils sont prescrits par le médecin traitant, lorsqu'une personne âgée de plus de 60 ans, malade ou en situation de dépendance, a besoin de soins réguliers, sans pour autant que son état nécessite une hospitalisation.

Il peut s'agir :

- d'actes infirmiers, de soins d'hygiène ou de nursing,
- de séances de kinésithérapie, d'orthophonie, de soins de podologie...

Ces soins sont pris en charge par l'Assurance Maladie et les mutuelles.

Infos pratiques

Pour tous renseignements :

contactez votre centre communal d'action sociale (voir adresses page 116) ou le centre local d'information et de coordination (CLIC) de votre commune. (voir adresses page 88)

L'hospitalisation à domicile

Destinée à des personnes gravement malades, c'est une prise en charge globale, par une équipe hospitalière, à domicile. Les soins apportés sont les mêmes qu'en établissement, et sont assurés avec une qualité identique, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

L'hospitalisation à domicile est mise en place sur prescription médicale, avec l'accord du malade et de son entourage. Le forfait journalier est pris en charge par la sécurité sociale.

Les différents services de maintien à domicile (suite)

Les accueils de jour

Ils sont destinés aux personnes âgées désorientées, souffrant de maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, et vivant à domicile. Ces structures les accueillent quelques journées ou demi-journées par semaine, permettant ainsi de les sortir de leur isolement et d'offrir des moments de répit à leur entourage.

Les accueils de jour sont animés par des professionnels qualifiés, qui proposent des activités visant à stimuler leur mémoire et à réadapter à la vie quotidienne : jeux de société, quiz, ateliers de peinture ou de musique, gymnastique...

Le coût de ce service peut être partiellement pris en charge par le Conseil général, dans le cadre de l'APA ou de l'aide sociale.

Infos pratiques

Pour en savoir plus :

vous pouvez télécharger la plaquette d'information « l'accueil de jour » sur le site **www.seniors.hauts-de-seine.net**, rubrique « maintien à domicile ».

Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de la coordination gérontologique ou du centre local d'information et de coordination (CLIC) de votre commune (voir adresses page 88).

Les accueils temporaires

Ils permettent de prendre en charge une personne âgée pour une durée limitée, jour et nuit, dans certaines circonstances : absence des proches qui entourent habituellement cette personne, sortie d'hospitalisation...

Ils sont organisés dans des maisons de retraite, des foyers-logements et des centres de soins de longue durée. Les tarifs appliqués sont identiques à ceux pratiqués pour l'hébergement permanent.

Le coût de ce service peut être partiellement pris en charge par le Conseil général dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou de l'aide sociale.

Infos pratiques

Pour en savoir plus :

vous pouvez télécharger la plaquette d'information « l'accueil temporaire » sur le site www.seniors.hauts-de-seine.net, rubrique « maintien à domicile ».

Aide à domicile : comment payer ces services ?

Vous pouvez être l'employeur de la personne qui intervient chez vous

1 - Par emploi direct

Dans ce cas, le chèque emploi service universel (CESU) est un moyen simple de rémunérer votre salarié et de vous acquitter de vos démarches administratives, puisqu'il tient lieu de contrat de travail et intègre le règlement des charges. Précision importante : vous pouvez employer un membre de votre famille, à l'exception du conjoint ou du concubin.

2 - En recourant aux services d'un SAD (Service d'aide à domicile) mandataire le service place un salarié à votre domicile. Vous êtes son employeur, mais l'association prend en charge la plupart des tâches administratives et assure les remplacements du salarié en cas d'absence.

3 - Vous pouvez aussi recourir aux services d'un service prestataire : qui est l'employeur de la personne qui intervient chez vous, et s'occupe de l'ensemble des formalités administratives. Vous payez alors l'intervention de l'association.

Infos pratiques

Si vous recourez aux services d'une association mandataire ou d'un service prestataire, que vous êtes bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et que le service rendu s'intègre dans votre plan d'aide, les dépenses engagées sont couvertes en tout ou partie par cette allocation.



BIENTRAITANCE

Solres 92: solidarité, respect et bientraitance.....	47
Des associations auprès de nos aînés.....	49

Formations à la bientraitance :

La bientraitance est une compétence à développer !



SOLRES 92
organisme de
formation.

solidarité
SOLRES 92
respect

SOLRES 92
88, rue Gabriel Fauré
92500 Rueil-Malmaison

tél. 01 41 39 06 20
fax 01 47 51 94 99
solres92@wanadoo.fr
<http://solres92.free.fr>

Solres 92 : solidarité, respect et bientraitance

Créée en 2003 à l'initiative du Conseil général, l'association **Solres 92** agit pour prévenir la maltraitance envers les personnes âgées.

Solres 92 forme les professionnels intervenant auprès des personnes âgées, à domicile et en établissement. L'objectif de l'association est de faciliter le repérage et le signalement des situations de maltraitance, mais aussi de promouvoir des pratiques de « bientraitance » vis-à-vis des personnes en perte d'autonomie.

Solres 92 assure également un service de conseil destiné aux professionnels confrontés à une situation ou une suspicion de maltraitance : permanence d'écoute téléphonique, évaluation des situations évoquées, proposition de solutions adaptées.

Infos pratiques

Si vous êtes une personne âgée, que vous vous sentez victime de maltraitance ou que vous souffrez d'isolement,

Si vous êtes un particulier témoin de maltraitance envers une personne âgée, ou que vous êtes préoccupé par la souffrance d'une personne âgée isolée,

Vous pouvez appeler les services suivants :

Plate forme d'écoute régionale Solidarité Vieillesse, Numéro Azur **0 810 600 209** (du lundi au vendredi de 9h à 17h)

Numéro National Alma France **08 92 68 01 18**

Consultez notre dossier « de la maltraitance à la bientraitance » sur **www.seniors.hauts-de-seine.net**



**Il y a autant de façons d'aider les personnes âgées
que de personnes âgées qui ont besoin d'aide.**

LA FONDATION DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES

La fondation Bersabée, reconnue d'utilité publique, est devenue en 2003 « Fondation des petits frères des Pauvres ». Elle poursuit sa mission d'offrir aux personnes âgées isolées et démunies des logements confortables. De nouveaux projets, dédiés aux autres missions de l'association les petits frères des Pauvres, peuvent désormais être mis en place à l'initiative de donateurs ou testateurs privés. Faire un don, offrir son temps en tant que bénévole sont autant de façons d'aider les personnes âgées, mais ce ne sont pas les seules. Faire un legs au profit de la fondation peut aussi permettre de créer une dotation destinée à des personnes âgées qui en ont besoin. Les particuliers bénéficient d'une déduction fiscale de 60 % des sommes versées à l'association ou à la fondation, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Les legs sont exonérés de droits de mutation. Les versements des entreprises sont déductibles de leurs bénéfices imposables dans la limite de 5 % de leur chiffre d'affaires.

Fondation des petits frères des Pauvres

64, av. Parmentier - 75011 Paris - Tél. 01 49 23 14 15 - Fax : 01 40 21 65 45



les petits frères des Pauvres

Vivre vieux mais vivre mieux.

Des associations auprès de nos aînés

L'association « les Petits Frères des Pauvres »

Subventionnée par le Conseil général, lutte activement contre l'exclusion liée à l'âge, à la solitude et à la pauvreté. Ses équipes, implantées à Clamart, Colombes, Levallois et Nanterre, vont à la rencontre des personnes âgées isolées ou en situation de précarité, à qui elles proposent un accompagnement personnalisé (visites de bénévoles à domicile ou en établissement) et des activités conviviales : repas, sorties, séjours de vacances...

Infos pratiques

Contact :

Les Petits Frères des pauvres

33 et 64 avenue Parmentier - 75011 Paris

Tél. : **01 49 23 13 00**

Les adresses et numéros de téléphone des antennes départementales de l'association figurent dans notre annuaire (page 133).

Pour ceux et celles qui n'ont personne à qui parler,

Les Petits Frères des pauvres

ont mis en place un numéro Azur, le **0 810 47 47 88**

Au bout du fil, des bénévoles se relaient du lundi au vendredi, de 14 à 17h, pour offrir une écoute conviviale, attentive, respectueuse et anonyme.

Consultez notre dossier sur www.seniors.hauts-de-seine.net

Des associations auprès de nos aînés

France Alzheimer 92

France Alzheimer 92 est à la disposition de ceux qui souffrent de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, et de leurs proches.

Dans ses permanences locales, les bénévoles accueillent les personnes concernées, répondent à leurs interrogations et les informent pour mieux connaître la maladie.

L'association propose également des actions de soutien destinées aux malades et à leurs proches :

- conférences-débats
- groupes de parole
- accueils de jour destinés à rompre la solitude des malades (voir notre rubrique « aides à domicile »),
- séjours de vacances.

Infos pratiques

Contact :

France Alzheimer Hauts-de-Seine et maladies apparentées

Maison des associations

2 bis, rue du Château - 92200 Neuilly-sur-Seine

Tél. : **01 46 24 68 31**

Les adresses et numéros de téléphone des antennes départementales de l'association figurent dans notre annuaire (page 121).

Pour en savoir plus sur la maladie, la recherche, et l'association France Alzheimer, vous pouvez aussi consulter le site **www.francealzheimer.org**



ETRE ACCUEILLI EN ETABLISSEMENT

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) en établissement.....	52
Les établissements d'accueil : trois catégories	54
Les établissements d'accueil : deux statuts.....	56

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en établissement

Les personnes âgées accueillies en établissement

Les personnes âgées accueillies en maison de retraite, en foyer-logement, en unités de soins de longue durée, peuvent également bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie.

Cette aide, attribuée et versée par le Conseil général, est destinée aux personnes de plus de soixante ans qui ne peuvent plus accomplir seules les gestes simples de la vie quotidienne : se lever, se déplacer, s'habiller, faire sa toilette, prendre un repas...

Elle permet de financer, au moins en partie, les dépenses liées à la prise en charge de la dépendance.

Pour tout savoir sur les caractéristiques de l'allocation personnalisée d'autonomie : voir dans notre rubrique « vivre à domicile », page 52.

Procédure d'attribution en établissement

Le degré de perte d'autonomie de la personne est évalué par l'équipe médicale de l'établissement d'accueil, à l'aide de la grille nationale AGGIR (voir page 36).

La demande d'allocation personnalisée d'autonomie en établissement est instruite par les services du département, dans un délai de deux mois suivant le dépôt du dossier. La décision d'attribution de la prestation est prise par le président du Conseil général, sur proposition d'une commission départementale.

Que finance l'allocation personnalisée d'autonomie, lorsque le bénéficiaire est accueilli en établissement ?

Pour chaque établissement sont fixés trois tarifs dépendance, en fonction du degré de perte d'autonomie des personnes accueillies : tarif GIR 1-2 (forte dépendance), tarif GIR 3-4 (dépendance moyenne), tarif GIR 5-6 (perte d'autonomie légère et modérée).

L'allocation personnalisée d'autonomie, attribuée aux personnes dont la perte d'autonomie correspond aux GIR 1, 2, 3 et 4, permet de couvrir une partie de ce tarif dépendance.

Une participation, au moins égale au tarif dépendance le plus bas pratiqué par l'établissement (GIR 5-6), demeure toutefois à la charge du bénéficiaire.

Les établissements d'accueil : trois catégories

Les Hauts-de-Seine comptent aujourd'hui près de 160 établissements accueillant des personnes âgées, qui se distinguent par leur catégorie et leur statut.

Les logements-foyers

Ce sont des établissements à caractère social, gérés par un office HLM, une commune ou une association. Ils sont particulièrement adaptés aux personnes fragilisées mais autonomes, qui souhaitent conserver leur indépendance tout en bénéficiant d'un cadre sécurisant. Chaque locataire dispose d'un petit appartement autonome, avec kitchenette et salle de bains. Des services collectifs (payants) sont mis à sa disposition : restauration, animations culturelles et sportives, blanchisserie, soins paramédicaux...

Les maisons de retraite

Ce sont des établissements d'hébergement médico-social, offrant une prise en charge globale de leurs résidents : logement, restauration, animation, soins...

De nombreuses maisons de retraite du département se sont médicalisées et sont devenues des EHPAD : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Ces établissements, qui ont signé une convention avec l'Etat et le Conseil général pour améliorer la prise en charge de leurs résidents, peuvent accueillir et accompagner des personnes âgées dépendantes physiquement et/ou psychologiquement.

Les soins sont pris en charge par l'Assurance Maladie. Le Département finance le budget dépendance par le biais de l'allocation personnalisée d'autonomie : personnel soignant et non soignant, fournitures d'hygiène, animations...

Les unités de soins de longue durée

Les unités de soins de longue durée (aussi appelés « longs séjours »), accueillent en milieu hospitalier des personnes dépendantes dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale constante et des soins réguliers. L'admission se fait après examen médical, et nécessite l'accord du médecin conseil de la caisse primaire d'Assurance Maladie.

Infos pratiques

Pour en savoir plus sur les établissements d'accueil existant dans votre commune :

renseignez vous auprès de votre CLIC (centre local d'information et de coordination) ou de votre coordination gériatrique (voir adresses page 88).

Les établissements d'accueil : deux statuts

Les établissements publics

Créés à l'initiative d'une collectivité publique, ils accueillent des personnes âgées bénéficiaires ou non de l'aide sociale.

Les tarifs dépendance sont fixés par le président du Conseil général, ainsi que le tarif hébergement (sauf statut particulier).

Les établissements privés

Créés ou gérés par une association ou une société.

Certains sont habilités par le département à accueillir des personnes relevant de l'aide sociale, dont les frais de séjour sont pris en charge à ce titre. Le tarif hébergement est alors fixé par le président du Conseil général.

Dans le cas contraire, le tarif hébergement est fixé par l'établissement. Les personnes âgées relevant de l'aide sociale n'y sont pas admises, sauf dans le cas d'une habilitation partielle.

Dans les deux cas, les tarifs dépendance sont fixés par le Conseil général.

Infos pratiques

Pour connaître les adresses et les caractéristiques (nombre de lits, tarifs...) de tous les établissements d'accueil pour personnes âgées du département :

- Vous pouvez en demander le répertoire par mél à l'adresse suivante : **seniors@c92.fr**
- Vous pouvez consulter et télécharger le répertoire électronique sur le site **www.seniors.hauts-de-seine.net**, rubrique « accueil en établissements ».



BENEFICIER D'AIDES FINANCIERES

Bénéficiaire de l'aide sociale	58
Aide sociale et hébergement	60
Remboursement des frais téléphoniques	61
L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : tarification	62
Allocation aux familles hébergeant leur ascendant	64
Où s'adresser pour obtenir ces aides ?	65

Bénéficiaire de l'aide sociale

Les personnes âgées aux revenus modestes peuvent bénéficier de l'aide sociale du département pour améliorer leur qualité de vie, à domicile et en établissement.

De manière générale, l'aide sociale est destinée aux personnes âgées d'au moins 65 ans, (ou de plus de 60 ans en cas d'invalidité au travail), qui sont de nationalité française ou qui résident en France de manière régulière, et qui justifient de certaines conditions de ressources.

Différentes prestations peuvent ainsi être prises en charge partiellement par l'aide sociale :

L'aide ménagère

Pour en savoir plus sur l'aide ménagère :
voir notre rubrique « aides à domicile » page 40

Conditions spécifiques d'obtention de l'aide sociale :

- avoir besoin d'une aide matérielle pour demeurer à domicile,
- justifier de ressources inférieures au plafond d'admission à l'aide sociale (636,29 euros pour une personne seule en 2007),
- faire appel à un service d'aide à domicile public, ou privé conventionné.

Le portage de repas

Pour en savoir plus sur cette prestation, voir page 39.

Les conditions d'obtention de l'aide sociale sont identiques à celles définies pour l'aide ménagère.

Accueil de jour

Pour en savoir plus sur les accueils de jour, voir page 42.

Conditions spécifiques d'obtention de l'aide sociale :

- la personne âgée doit consentir à l'accueil,
- l'ensemble des ressources du foyer (personne seule ou couple), diminuées des charges afférentes au logement et du prix de journée de la structure d'accueil, doivent être inférieures au minimum vieillesse
- la structure d'accueil doit être habilitée par l'aide sociale.

Accueil temporaire

Pour en savoir plus sur l'accueil temporaire, voir page 43.

Conditions spécifiques d'obtention de l'aide sociale :

- les critères de ressources sont les mêmes que pour l'accueil de jour (voir ci-dessus),
- l'accueil temporaire ne peut excéder 30 jours consécutifs.

Infos pratiques

Plus d'infos sur www.seniors.hauts-de-seine.net

Aide sociale et hébergement

En établissement, l'aide sociale départementale peut prendre en charge le tarif hébergement, ainsi que le tarif dépendance GIR 5/6, qui n'est pas couvert par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Conditions spécifiques d'obtention de l'aide sociale en hébergement :

- la personne âgée doit consentir à l'hébergement,
- elle ne doit pas disposer de ressources suffisantes pour couvrir les frais d'hébergement,
- l'établissement doit être habilité (au moins partiellement) à accueillir des personnes relevant de l'aide sociale.
- dans le cas où l'établissement d'accueil est privé non habilité à l'aide sociale, le département peut toutefois, à titre exceptionnel, prendre en charge en partie les frais d'hébergement.

Cette possibilité est ouverte lorsque la personne âgée a séjourné dans l'établissement à titre payant pendant au moins 5 ans, mais que ses ressources ne lui permettent plus d'assurer son entretien.

Infos pratiques

Plus d'infos sur www.seniors.hauts-de-seine.net
rubrique «accueil en établissements»

Remboursement des frais téléphoniques

Pour les personnes âgées isolées qui choisissent de vivre à domicile, le téléphone est un élément de sécurité autant qu'un moyen de garder des liens sociaux. C'est pourquoi le Département des Hauts-de-seine a mis en place, à leur intention, une aide spécifique destinée à couvrir en partie leurs frais téléphoniques.

Le remboursement concerne :

- la taxe de branchement de la ligne téléphonique pour les lignes raccordées au cours de l'année où est constitué le dossier,
- la moitié des frais d'abonnement de base à compter de la date de constitution du dossier,

Si la ligne avait été raccordée antérieurement à l'année de constitution du dossier, le remboursement ne concerne que la moitié des frais d'abonnement de base.

Conditions d'obtention de l'aide :

- personnes de plus de 65 ans, particulièrement isolées et de santé précaire,
- domiciliées et résidant dans le département,
- non imposables sur le revenu, ou imposées en dessous d'un plafond défini par le Conseil général (en 2007, ce plafond est fixé à 610 euros pour une personne seule et 763 euros pour un couple).

Infos pratiques

Plus d'infos sur www.seniors.hauts-de-seine.net
rubrique «maintien à domicile»

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : tarification

Les montants de l'APA varient en fonction du degré d'autonomie de la personne et de son niveau de ressources. Ils diffèrent également selon que la personne âgée vit à domicile ou en établissement.

L'APA à domicile

Montants calculés en fonction des barèmes et tarifs nationaux connus au 1^{er} janvier 2007.

Montant maximum fixé au niveau national pour chaque GIR (groupe iso-ressources correspondant à un certain degré de perte d'autonomie : voir page 36 :

- GIR 1 : 1 189,80 € (7 805 F)
- GIR 2 : 1 019,83 € (6 690 F)
- GIR 3 : 764,87 € (5 017 F)
- GIR 4 : 509,91 € (3 345 F)

A domicile, le montant de l'APA effectivement versé est égal au montant du plan d'aide utilisé par le bénéficiaire, diminué le cas échéant d'une participation demeurant à sa charge.

Cette participation varie selon les ressources :

- si elles sont inférieures ou égales à 669,89 € (4 394 F), il n'y a pas de participation.
- si elles sont comprises entre 669,89 € (4 394 F) et 2 669,55 € (17 511 F), la participation est progressive en fonction du niveau de ressources,
- si elles sont égales ou supérieures à 2 669,55 € (17 511 F), la participation s'élève à 90 % du plan d'aide.

L'APA en établissement

Dans chaque établissement d'accueil, trois tarifs dépendance sont fixés en fonction du degré de perte d'autonomie (GIR 1 et 2, GIR 3 et 4, GIR 5 et 6).

La participation du bénéficiaire à la prise en charge de ce tarif dépendance varie suivant ses ressources :

- si elles sont inférieures ou égales à 2209,60 € (14 494 F), sa participation est égale au tarif dépendance pratiqué pour le GIR 5-6,
- si elles sont supérieures à 2 209,60 € (14 494 F), le montant de sa participation est augmenté en fonction de ses ressources.

Si la personne âgée réside dans un établissement des Hauts-de-Seine ayant opté pour le versement de l'APA sous forme de dotation globale, l'APA est versée directement à l'établissement, qui ne facture à ses résidents que le montant du GIR 5-6, quelles que soient leurs ressources.

Allocation aux familles hébergeant leur ascendant

Pour favoriser la solidarité entre générations, et contribuer à rompre l'isolement des personnes âgées, le Conseil général a mis en place une allocation spécifique, **destinée aux personnes qui accueillent chez elles un ascendant en ligne directe**. D'un montant mensuel de 300€, elle est versée directement à l'ascendant (enfant ou petit-enfant).

Conditions d'obtention de cette allocation :

- l'ascendant et le(s) descendant(s) doivent avoir résidé de manière continue dans le département pendant l'année précédant la demande,
- la personne hébergée doit être âgée d'au moins 75 ans (ou 60 ans si elle est bénéficiaire de l'APA), et ne pas disposer de ressources supérieures à 1 400€ par mois (pour une personne seule),
- les descendants doivent être majeurs, et ne pas disposer de ressources mensuelles supérieures à 2 550€ pour une personne seule et 3 500€ pour un couple.

Infos pratiques

Vous pouvez télécharger le dossier de demande et la plaquette d'information relatives à cette allocation sur le site **www.seniors.hauts-de-seine.net**, rubrique « les aides aux personnes en perte d'autonomie », « les types d'aides et services à domicile ».

Où s'adresser pour obtenir ces aides ?

Concernant l'Allocation personnalisée d'autonomie

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre centre communal d'action sociale, de votre centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC), ou auprès de la coordination gérontologique de votre commune.

Pour toutes les autres aides départementales

Aide sociale, allocation aux familles hébergeant leur ascendant... : vous pouvez contacter directement le Conseil général des Hauts-de-Seine, direction des personnes âgées, handicapées et de la santé, service de l'aide sociale aux personnes âgées :

2/16, boulevard Soufflot - 92000 Nanterre.

Tél. : **01 47 29 35 90** (permanence téléphonique).

Il y a 7 façons
de naviguer sur le portail
hauts-de-seine.net,
quelle est la vôtre ?

environnement-transports

entreprises-emploi

solidarité

jeunes

éducation

séniors



ETRE INFORME SUR LA TUTELLE ET LA CURATELLE

La protection juridique des personnes âgées..... 68

La protection juridique des personnes âgées

Lorsqu'une personne âgée est rendue vulnérable par l'altération de ses facultés de jugement ou d'expression, il est important d'organiser sa protection légale : il s'agit à la fois de la protéger contre elle-même et contre des décisions économiques irrationnelles, mais aussi d'empêcher qu'elle ne soit victime d'abus de confiance de la part de personnes indélicates.

La protection juridique peut prendre plusieurs formes :

La curatelle

C'est une mesure judiciaire permettant à une personne d'être conseillée ou contrôlée dans les actes de la vie civile, par un curateur désigné par le juge des tutelles. Cette mesure est adaptée aux personnes dont les facultés mentales sont amoindries par une maladie, une infirmité ou un affaiblissement lié à l'âge.

La tutelle

C'est un régime de protection destiné aux personnes qui ont besoin d'être représentées dans tous les actes de la vie civile, en raison d'une grave altération de leurs facultés mentales. Les décisions patrimoniales qui les concernent sont alors prises par une autorité de tutelle choisie par décision de justice.

La mise sous tutelle ou sous curatelle peut être demandée par la personne à protéger, son conjoint, ses ascendants, descendants, ses frères et sœurs, ou par le ministère public.

Cette procédure étant souvent longue, en cas d'urgence, une mesure de protection temporaire peut être mise en place : la sauvegarde de justice. Dans ce cas, la personne conserve l'exercice de tous ses droits (acheter, vendre, louer...), mais ses actes pourront être annulés ou « réduits » a posteriori par le tribunal, dans le cas où ils ont généré un préjudice financier.

La loi du 5 mars 2007, réformant la protection juridique des majeurs, entrera en vigueur pour l'essentiel au 1^{er} janvier 2009.

Mais l'une de ses dispositions est déjà applicable : il s'agit de la création d'un « **mandat de protection future** » permettant à toute personne de désigner à l'avance un tiers de confiance pour la représenter, le jour où elle deviendrait incapable.

Par ailleurs, cette loi affirme le principe de protection de la personne, et plus seulement de ses biens. Ainsi, les mesures de protection devront veiller à respecter autant que possible les droits fondamentaux de la personne : choisir son lieu de vie, faire un testament...

Infos pratiques

Pour en savoir plus :

Chambre des Notaires des Hauts-de-Seine
9, rue de l'ancienne mairie - 92513 Boulogne-Billancourt cedex
Tél. : **01 41 10 27 80**





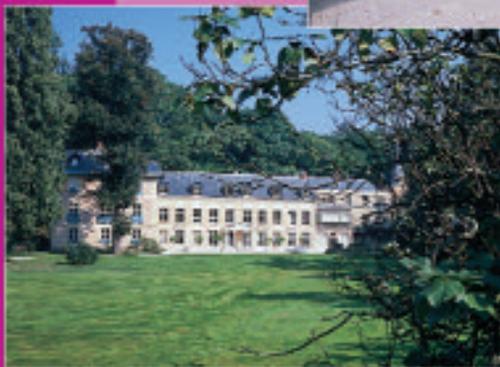
DECOUVRIR DES LOISIRS ADAPTES

A découvrir: les musées départementaux	73
Redécouvrir l'art de la promenade	75
Des sites accessibles à tous.....	77

Les Hauts-de-Seine

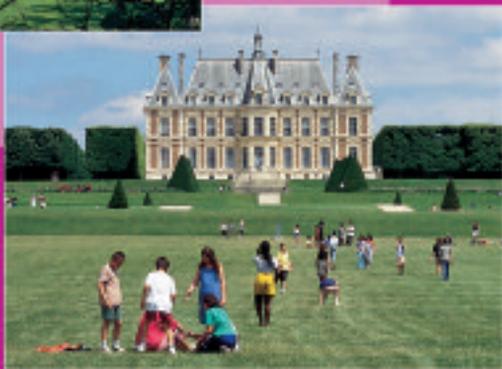
un passé à découvrir!

Musée
Albert Kahn
BOULOGNE



Maison
de Chateaubriand
CHÂTENAY-MALABRY

Musée
de l'Île-de-France
SCEAUX



A découvrir: les musées départementaux

Le Musée de l'Île de France

Domaine de Sceaux

Ouvert tous les jours sauf le mardi

de 10h à 17h (octobre-avril) et de 10h à 18h (mai-septembre)

Entrée libre

Tél. : 01 41 87 29 50

Dans l'atmosphère d'un château Second Empire, ce musée retrace l'histoire du Domaine de Sceaux et présente des collections de peintures, gravures, céramiques et mobiliers évoquant la richesse de la région parisienne. Depuis 2006, le public peut visiter l'orangerie, qui abrite les sculptures du jardin aménagé par Le Nôtre pour les Colbert, ainsi que les anciennes écuries où sont présentées des expositions temporaires.

Musée adapté à l'accueil des personnes malentendantes et des personnes à mobilité réduite.

Le Musée départemental Albert Kahn

14, rue du Port- Boulogne-Billancourt

Ouvert du mardi au dimanche

de 11 h à 18 h (11h à 19 h de mai à septembre)

Tarif: 1,50€

Tél. : 01 55 19 28 00

Ancienne propriété du banquier et philanthrope Albert Kahn, ce lieu privilégié est propice à la réflexion. Les somptueux jardins évoquent la diversité du monde (japonais, anglais, français...), tandis que la galerie présente des expositions de photographies et des films du premier tiers du XX^e siècle.

Musée accessible aux personnes à mobilité réduite.

A découvrir : les musées départementaux (suite)

La Maison de Chateaubriand

Châtenay-Malabry - 87, rue de Chateaubriand

Ouvert du mardi au dimanche

de 10h à 12h et de 14h à 18h du 1^{er} avril au 30 septembre

et de 14h à 17h du 1^{er} octobre au 31 mars.

Tarif : 4,50€ pour le parc et la maison (tarif réduit 3€)

Tél. : 01 47 02 08 62

En plein cœur du superbe domaine de la Vallée-aux-Loups, cette demeure d'écrivain accueille une riche bibliothèque, un centre de recherche sur le romantisme et diverses manifestations : expositions, colloques, concerts... Des visites, conduites par des conférenciers, permettent de s'imprégner du parfum de l'époque.

Conditions d'accessibilité :

Pour les personnes malvoyantes, des visites spécifiques peuvent être organisées sur demande.

Pour les personnes à mobilité réduite : le rez-de-chaussée est accessible aux fauteuils roulants. Les cars peuvent stationner devant la grille d'entrée (une promenade de 300 m, agrémentée de bancs, conduit jusqu'à la maison). Les petits cars de 20 personnes peuvent sous condition monter jusqu'à la maison.

Infos pratiques

Pour en savoir plus : www.maison-de-chateaubriand.fr

Pour tout savoir sur les musées des Hauts-de-Seine :

www.hauts-de-seine.net, rubrique culture/patrimoine

Redécouvrir l'art de la promenade

De Villeneuve-la-Garenne à Châtenay-Malabry,
8 parcs accessibles à tous :

La Promenade Jacques Baumel

Nanterre, Suresnes et Rueil-Malmaison

Rue des talus, Suresnes (accès facilité par deux rampes)

Un magnifique parcours sur un belvédère naturel qui domine tout l'ouest parisien.

Parc André Malraux

Nanterre - 39, avenue Pablo Picasso.

Un parc contemporain tout en courbes, avec un étang et un jardin de roses...

Parc du Chemin de l'Île

Nanterre - Avenue Hoche

Un nouveau parc sur une ancienne friche industrielle, en bord de Seine.

Parc des Chanteraines

Villeneuve-la-Garenne - 46, avenue Georges Pompidou

Un parc de 63 hectares, à la fois urbain et champêtre, avec son lac et sa réserve naturelle. Dans le secteur des Fiancés, une rampe d'accès a remplacé les escaliers, permettant ainsi aux personnes à mobilité réduite d'accéder au secteur des Mariniers.

Redécouvrir l'art de la promenade (suite)

Parc de Sceaux

Sceaux - Avenue Claude Perrault

Un jardin à la française de 180 ha, dessiné au XVII^e siècle par Le Nôtre, avec son grand canal, ses bassins, ses cascades, ses pelouses et ses bosquets...

Seules les entrées de l'Isolement et de l'Aurore (côté Avenue Claude Perrault) ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Parc Pierre Lagravère

Colombes - Rue Paul Bert

Un parc ouvert sur le fleuve, avec une promenade de 2,2 km en bord de Seine.

Parc de la Vallée-aux-loups

Châtenay-Malabry - 102, rue de Chateaubriand

Dans un domaine de 80 hectares, un parc boisé et un arboretum qui collectionne les essences rares...

Parc de l'Île Saint-Germain

Issy-les-Moulineaux - 170, quai de Stalingrad

Un cadre de verdure où la nature s'exprime avec diversité : parc urbain classique, jardins champêtres, jardin de lavande, potagers...

Infos pratiques

Pour tout savoir sur les parcs des Hauts-de-Seine :
www.environnement-transport.hauts-de-seine.net,
rubrique « parcs et jardins ».

Des sites accessibles à tous

Depuis 2003, le Comité Départemental du Tourisme des Hauts-de-Seine s'est engagé à promouvoir la généralisation du label « Tourisme et handicap ».

Ce label est décerné à des sites et à des équipements adaptés à l'accueil des personnes en situation de handicap moteur, visuel, auditif ou mental, sur la base de critères définis par un cahier des charges national.

Le Conseil général s'est associé à cet effort, à travers une aide financière spécifique destinée à améliorer l'accessibilité des équipements situés sur le territoire des Hauts-de-Seine.

22 sites sont aujourd'hui labellisés dans les Hauts-de-Seine.

Parmi eux :

Le musée de l'Ile-de-France

Domaine de Sceaux

Tél. : 01 41 87 29 50

Un musée dédié à l'histoire de l'Ile-de-France et particulièrement adapté à l'accueil des personnes malentendantes.

La Grande Halle de l'Ile-Saint-Germain

170, quai de Stalingrad à Issy-les-Moulineaux

Tél. : 01 55 95 80 70

Un lieu d'exposition et de documentation dédié à l'environnement et au développement durable, adapté à l'accueil des personnes en situation de handicap moteur, auditif ou mental.

Des sites accessibles à tous (suite)

Le Musée des Années Trente

Espace Landowski

28, avenue André Morizet - Boulogne-Billancourt

Tél. : 01 55 18 46 42

Ce musée, qui célèbre le bouillonnement artistique et technologique du début du XX^e siècle, est adapté à l'accueil des personnes en situation de handicap moteur, visuel ou auditif (des visites tactiles et des visites en langue des signes y sont proposées).

Le musée Français de la Carte à Jouer

16, rue Auguste Gervais - Issy-les-Moulineaux

Tél. : 01 41 23 83 60

Un musée unique en France, adapté à l'accueil des personnes en situation de handicap moteur, auditif ou mental.

Infos pratiques

Pour en savoir plus :

Le Comité Départemental du Tourisme des Hauts-de-Seine
8, place de la Défense - 92974 Paris La Défense Cedex.

www.tourisme-hautsdeSeine.com

Le site **www.tourisme-handicaps.org**



VOUS RENSEIGNER, VOUS ORIENTER

Les services de proximité.....	81
Des organismes au service des retraités.....	85

Les services de proximité

Dans votre commune, vous pouvez demander conseil auprès de différents services de proximité :

Les CLIC et les coordinations g rontologiques

Les centres locaux d'information et de coordination et les coordinations g rontologiques vous accueillent et vous informent sur tous les services et toutes les aides qui vous concernent : loisirs, services   domicile, allocation personnalis e d'autonomie, t l alarme, am lioration de l'habitat, consultations sp cialis es, protection juridique, maisons de retraite...

Les CLIC et les coordinations g rontologiques jouent en outre un r le primordial dans le maintien   domicile des personnes  g es : ils sont charg s d'orienter ces personnes (ou leur famille) vers les structures comp tentes, et de les aider dans leurs d marches. Ils leur appartient aussi de mobiliser et de coordonner tous les services locaux qui interviennent dans le maintien   domicile.

Certains CLIC sont habilit s    valuer les besoins des personnes en perte d'autonomie,   leur proposer un plan d'aide personnalis , voire m me   suivre la mise en  uvre de ce plan d'aide.

CCAS

Le centre communal d'action sociale de votre mairie est un autre lieu d'information précieux, notamment sur tout ce qui est susceptible d'améliorer votre vie quotidienne : services d'aide à domicile (aide ménagère, auxiliaires de vie...), foyers-restaurants, portage de repas, téléalarme, aides aux déplacements... Certains CCAS proposent en outre l'intervention de personnel communal ou d'associations pour vous aider dans de petits travaux de bricolage ou de jardinage.

CVS

La circonscription de la vie sociale de votre commune est un service départemental qui propose écoute, information et aide aux personnes en difficulté. Son champ d'intervention est vaste : information sur les droits, accès au logement, prévention des expulsions, prévention du surendettement, accès aux soins, aide aux personnes les plus démunies...

Infos pratiques

Vous pouvez trouver la liste des CLIC et des coordinations gériatologiques (page 88), des CCAS (page 116) et des CVS (page 118) à la fin de ce guide et sur www.seniors.hauts-de-seine.net

Les services de proximité (suite)

www.seniors.hauts-de-seine.net : un site pour avancer en toute sérénité

Mis en ligne par le Conseil général, ce site vous informe sur tout ce qui touche à vos besoins, de la retraite au grand âge.

Les jeunes retraités y trouveront mille astuces pour profiter de leur temps libre : bénévolat, sorties, loisirs...

Les personnes en perte d'autonomie et leur entourage pourront y consulter toutes les informations relatives aux aides existantes, au maintien à domicile et aux établissements d'accueil.

Vous y trouverez aussi :

- des dossiers d'aide en téléchargement
- une carte interactive permettant de visualiser par un simple clic, commune par commune, tous les services et établissements pour personnes âgées
- des conseils pour votre santé...

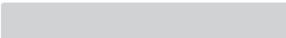
Infos pratiques

Si vous souffrez de problèmes visuels, ou si vous préférez écouter plutôt que lire, vous pouvez tout de même consulter

www.seniors.hauts-de-seine.net

Ce site est équipé d'un outil de lecture très simple à utiliser.

Sans rien à télécharger : il suffit de cliquer sur l'icône « écouter » située au-dessus de l'article qui vous intéresse...

Ecouter    

Sans oublier de mettre le son des hauts-parleurs ou des écouteurs qui équipent votre ordinateur !

Vos interlocuteurs santé :

la Caisse d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine (CPAM 92) et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAMIF)

Outre ses centres d'accueil répartis sans les communes du département, la Caisse d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine met à votre disposition ses trois centres Culture Santé, à Boulogne-Billancourt, Colombes et au Plessis-Robinson. Vous y trouverez des ressources documentaires en libre-service (ouvrages et revues, CD-Roms, films, sites internet...), ainsi que des ateliers santé et de nombreuses permanences d'associations.

Par ailleurs, la Caisse d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine vient de mettre en place un nouveau service de proximité : le délégué social. Interlocuteur privilégié des assurés atteints d'une maladie grave, il peut également intervenir pour vous informer sur vos droits et vous aider dans vos démarches (couverture maladie universelle, aide médicale d'Etat, aide à l'acquisition d'une complémentaire santé...).

Infos pratiques

Pour joindre la caisse d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine : CPAM 92 - 92026 Nanterre Cedex

Un numéro d'appel unique, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 : **0 820 904 192**

Pour vous informer sur vos remboursements effectués dans les 40 derniers jours, un serveur vocal ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 : le **0 820 900 900**

Pour des informations d'ordre général, télécharger des formulaires, déclarer un changement d'adresse : le site internet de la caisse **www.cpam92.fr**

Les services de proximité (suite)

CRAMIF

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France contribue à la politique régionale de santé publique et mène des actions de solidarité.

Son service social est à la disposition des personnes en situation de précarité : accès aux soins, lutte contre l'exclusion.

Il concourt également à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées et malades :

- en améliorant leurs conditions de vie (mise en place d'aides et services à domicile, appui à l'environnement familial...)
- en prévenant la perte d'autonomie.

Infos pratiques

Pour en savoir plus :

Caisse Régionale d'Assurance Maladie
17-19, avenue de Flandre - 75954 Paris Cedex 19
Tél. : **01 40 05 32 64**

Le site internet de la CRAMIF **www.cramif.fr** :
pour rechercher une association, une maison de retraite,
un service de soins infirmiers...

Vous pouvez également contacter directement
les assistant(e)s de service social de la Caisse
Régionale d'Assurance Maladie à leur permanence
de la caisse d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine.
Tél. : **01 78 66 16 46**

Des organismes au service des retraités

La caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

Elle gère la retraite des salariés du secteur privé. Elle mène par ailleurs une politique d'action sociale centrée sur le maintien de l'autonomie des retraités fragilisés par des difficultés d'ordre social : situations d'isolement, maladie, précarité financière...

Les aides proposées sont très diverses : aide ménagère, assistance et sécurité, amélioration du logement, financement des coordinations gérontologiques et de structures d'hébergement...

Infos pratiques

Pour en savoir plus :

La CNAV a récemment ouvert un nouveau site internet d'information sur les droits des retraités et les services liés aux différents aspects de la retraite, conseils de prévention santé...

www.infoplus-seniors.fr

Le Comité Départemental des retraités et des personnes âgées des Hauts-de-Seine (CODERPA 92)

C'est une instance consultative placée auprès du Président du Conseil général. Lieu de dialogue, d'information et de réflexion, il a pour mission de faire connaître les avis et les propositions des personnes âgées, et de les associer à l'élaboration et à l'application de toutes les mesures qui les concernent au niveau départemental : plan gérontologique, création de services à domicile...

Infos pratiques

Pour en savoir plus :

CODERPA - 924, avenue Benoît Frachon - 92000 Nanterre
Tél. : 01 47 29 37 89

Remboursements accélérés des soins

Utilisez la
carte Vitale

OU



postez vos courriers

à l'adresse
postale unique

CPAM 92
92026 Nanterre cedex

Une adresse et un numéro de téléphone uniques :

0 820 904 192
(0,118 € mn depuis un poste fixe)



**l'Assurance
Maladie**

HAUTS-DE-SEINE



REPertoire D'ADRESSES

CLIC et coordinations gérontologiques	88
Établissements d'hébergement EHPAD	92
Logements-Foyers	106
Unités de soins de longue durée	110
Les accueils temporaires	111
Accueils de jour Alzheimer	113
Les SSIAD	114
Les centres communaux d'action sociale (CCAS)	116
Les circonscriptions de la vie sociale (CVS)	118
Les lieux d'animations culture santé de la CPAM	120
Permanences France Alzheimer	121
Les antennes des Petits frères des pauvres	122
Les consultations mémoires	123

Les CLIC et les coordinations g rontologiques

ANTONY (92160)

Coordination g rontologique

Dans les locaux du CCAS
Place de l'H tel de Ville
T l. : 01 40 96 71 38

ASNI RES (92600)

CLIC

16, place de l'H tel de Ville
T l. : 01 41 11 17 70

BAGNEUX (92220)

Coordination g rontologique

T l. : 01 46 56 16 50
T l. : 01 46 11 13 94

BOIS-COLOMBES (92270)

CLIC Archipel - Coordination g rontologique : GASPA

(Groupe d'aide et de soutien aux personnes  g es)
5/7, rue F lix Braquet
T l. : 01 41 19 83 47
Ouvert de 8h30   12h et 13h30   17h30, du lundi au vendredi

BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)

CLIC

83-87, rue de Paris
T l. : 01 55 18 47 82

BOURG-LA-REINE (92340)

Coordination g rontologique

Dans les locaux du CCAS
6, boulevard Carnot
T l. : 01 41 87 22 26
Ouvert de 8h30   12h et 13h30   17h30
M l : ccas@bourg-la-reine.fr

CH TENAY-MALABRY (92260)

Coordination g rontologique CCAS

Rue du Docteur Savonneux
T l. : 01 46 83 46 83

CH TILLON (92320)

Coordination g rontologique

13-15, rue Henri Gatinot
T l. : 01 46 55 49 32
M l : seniors-info-chatillon92@wanadoo.fr

CHAVILLE (92370)

CLIC Entour' ge

141, Grande rue (au pied de l'h pital intercommunal)
92310 S vres
T l. : 01 41 14 50 96
M l : clicentourage92@free.fr
Accueil t l phonique du lundi au vendredi de 9h30   12h30
Accueil sur rendez-vous de 13h30   17h30

CLAMART (92140)

Coordination g erontologique

Dans les locaux du CCAS
55, avenue Jean Jaur es
T el. : 01 41 23 05 80
et 01 41 23 05 82

CLICHY (92110)

CLIC

Centre m edical de sant e

Marc Chagall

24, rue Palloy
T el. : 01 47 31 14 63
M el : reseau-gerontologie
@ville-clichy.fr

COLOMBES (92700)

CLIC

36, rue du Mar echal Joffre
T el. : 01 47 60 43 54

COURBEVOIE (92400)

CLIC Archipel - Coordination g erontologique de Courbevoie

76, bd Saint-Denis
T el. : 01 47 88 12 22

FONTENAY-AUX-ROSES (92260)

Coordination g erontologique

Dans les locaux du CCAS
75, rue Boucicaut
T el. : 01 41 13 20 88
Horaires et jours d'ouverture :
toute la semaine
de 8h30   12h et de 13h30   18h,
sauf le lundi de 8h30   12h,
le mardi de 8h30   12h
et de 13h30   19h30
et le vendredi de 8h30   17h

GARCHES (92380)

Coordination g erontologique

CCAS

2, rue Claude Liard
T el. : 01 47 95 66 50
M el : ccas.garches@wanadoo.fr

CLIC GERICO

(Coordination g erontologique
intercommunale)

1 bis, rue Lel egard
92210 Saint-Cloud
T el. : 01 47 71 32 42

GENNEVILLIERS (92230)

Coordination g erontologique

17, rue Victor Hugo
T el. : 01 40 85 67 25

Les CLIC et les coordinations g rontologiques (suite)

ISSY-LES-MOULINEAUX (92130)

R seau g rontologique l'Alliance

53, rue du G n ral Leclerc

T l. : 01 41 23 84 40

Lundi au vendredi : de 8h30   12h
et de 13h30   18h

LE PLESSIS-ROBINSON (92350)

Coordination g rontologique

H tel de ville

T l. : 01 46 01 43 21

LEVALLOIS-PERRET (92300)

CCAS, service 3   ge

H tel de Ville

Place de la R publique

T l. : 01 49 68 31 02

MALAKOFF (92240)

CCAS

1, place du 11 Novembre

T l. : 01 47 46 75 00

MARNES-LA-COQUETTE (92210)

CLIC Gerico

(Coordination g rontologique
intercommunale)

1 bis, rue Lel gard

92210 Saint-Cloud

T l. : 01 47 71 34 42

MEUDON (92190)

Coordination g rontologique

CCAS

H tel de Ville

6, avenue Le Corbeiller

T l. : 01 41 14 82 53

Horaires et jours d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 8h30   12h et 13h30   17h30

MONTROUGE (92120)

Comit  des personnes  g es

5, rue Amaury Duval

T l. : 01 46 12 74 09

ou 01 42 53 00 61

NANTERRE (92000)

CLIC

13, place du Docteur Pierre

T l. : 01 41 91 10 30

NEUILLY-SUR-SEINE (92200)

Coordination g rontologique

Point accueil retrait s

96, avenue Achille Peretti

T l. : 01 40 88 87 07

PUTEAUX (92800)

Coordination g rontologique

CCAS

H tel de ville

T l. : 01 46 92 92 92

RUEIL-MALMAISON (92500)

CLIC

5, boulevard du Gué
Tél. : 01 41 39 88 00

SAINT-CLOUD (92210)

CLIC GERICO

(Coordination gérontologique intercommunale)
1 bis, rue Lelégard
Tél. : 01 47 71 34 42

SCEAUX (92330)

**Coordination gérontologique
CCAS**

Hôtel de Ville
122, rue Houdan
Tél. : 01 46 60 35 38

SÈVRES (92310)

CLIC Entour'âge

141, Grande rue
(au pied de l'hôpital intercommunal)
Tél. : 01 41 14 50 96
Mél : clicentourage92@free.fr
Accueil téléphonique du lundi
au vendredi de 9h30 à 12h30
Accueil sur rendez-vous
de 13h30 à 17h30

SURESNES (92150)

Coordination gérontologique

24, rue Albert Caron
Tél. : 01 41 38 32 75

VANVES (92170)

**Coordination gérontologique
CCAS - Pôle Seniors**

31-33, rue Antoine Fratacci
BP33 - 92172 Vanves Cedex
Tél. : 01 41 33 92 49/14

VAUCRESSON (92210)

CLIC GERICO

(Coordination gérontologique intercommunale)
1 bis, rue Lelégard
92210 Saint-Cloud
Tél. : 01 47 71 34 42

VILLE D'AVRAY (92410)

CLIC Entour'âge

141 Grande rue
(au pied de l'hôpital intercommunal)
92310 Sèvres
Tél. : 01 41 14 50 96
Mél : clicentourage92@free.fr
Accueil téléphonique du lundi
au vendredi de 9h30 à 12h30
Accueil sur rendez-vous
de 13h30 à 17h30

**VILLENEUVE-LA-GARENNE
(92390)**

Réseau gérontologique Ariane

28, avenue de Verdun - BP 30
Tél. : 01 40 85 58 09

Établissements d'hébergement

ANTONY (92160)

Résidence « La Chartraine »

EHPAD

14, rue de l'Espérance

Tél. : 01 40 96 37 00

Statut : Privé associatif

Habilitation pour 30 lits

Conventionnée

Accueil désorientés

MAPADEx « Florian Carnot »

EHPAD

100-108, avenue Aristide Briand

Tél. : 01 40 96 93 46

Statut : Privé com.

Habilitation pour 30 lits

Conventionnée

Accueil désorientés

ASNIERES-SUR-SEINE (92600)

Maison de retraite

« Marie Elisabeth »

14, rue du R. Père Christian Gilbert

Tél. : 01 47 93 22 67

Statut : Privé com.

Non habilité

Section de cure médicale :

non conventionnée

Pas d'accueil désorientés

Fermeture provisoire pour travaux

Maison de retraite « Aulagnier »

EHPAD

30, rue Auguste Bailly

Tél. : 01 40 86 42 42

Statut : Public

Conventionnée

Centre de Jour géré par la maison de retraite « Aulagnier »

Les Lilas

Statut : Public

Conventionnée

Les Camélias

Statut : Public

Conventionnée

Accueil désorientés

Résidence « Fontaine »

EHPAD

54, rue H.G. Fontaine

Tél. : 01 46 88 94.32

Statut : Privé com.

Habilitation pour 20 lits

Conventionnée

Accueil désorientés

Résidence « Les Marines »

EHPAD

18, rue Georges Guynemer

Tél. : 01 55 02 19 60

Statut : Privé com.

Habilitation pour 20 lits

Conventionnée

Résidence « Rabelais »

Statut : Privé com.

(pas ouvert)

Résidence « Médicis »

EHPAD

129, rue des Bas

Statut : Privé com.

Conventionnée

Accueil désorientés

BAGNEUX (92220)

Les Parentèles

2, rue des Mathurins
Tél. : 01 42 31 47 00
Statut : Privé associatif
Habilitation
Section de cure médicale

Villa «Garlande»

EHPAD

45, rue Henri Ravera
Tél. : 01 58 07 12 12
Statut : Privé com.
Habilitation pour 4 lits
Conventionnée

Les Clos des Meuniers

EHPAD

38, rue des Meuniers
Tél. : 01 55 48 80 00
Statut : Privé com.
Habilitation pour 5 lits
Conventionnée
Accueil désorientés

BOIS-COLOMBES (92270)

Léopold Bellan

EHPAD

17, avenue Charles de Gaulle
Tél. : 01 47 86 57 00
Statut : Privé associatif
Habilitation
Conventionnée

Sainte-Marthe (ISATIS)

EHPAD

3-5, rue Carnot
Tél. : 01 56 05 61 40
Statut : Privé associatif
Habilitation
Conventionnée
Accueil désorientés

Résidence «Le Cap»

EHPAD

23-25, rue Jean Jaurès
Tél. : 01 56 05 61 30
Statut : Privé associatif
Habilitation pour 15 lits
Conventionnée

BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)

Centre de gérontologie

Maison de retraite

«Les Abondances»

56, rue des Abondances
Tél. : 01 41 22 56 64
Statut : Public

Section de cure médicale

Accueil désorientés

Maison de retraite

ONAC «Le Rouvray»

EHPAD

15, rue des Abondances
Tél. : 01 49 09 21 00
Statut : Public à statut particulier
Habilitation pour 20 lits
Conventionnée

Établissements d'hébergement (suite)

Résidence « Sainte-Agnès »

EHPAD

7, avenue J.B. Clément

Tél. : 01 41 10 07 40

Statut : Privé associatif

Habilitation

Conventionnée

Résidence « St Benoît »

EHPAD

9, rue Heinrich

Tél. : 01 58 17 57 57

Statut : Privé associatif

Habilitation pour 20 lits

Conventionnée

Accueil désorientés

BOURG-LA-REINE (92340)

Maison de retraite « Molière »

26, boulevard Carnot

Tél. : 01 46 63 08 28

Statut : Privé com.

Non habilitation

Section de cure médicale :

Résidence Castel Régina

EHPAD

12-16, bd du Maréchal Joffre

Tél. : 01 45 36 88 00

Statut : Privé com.

Habilitation pour 25 lits

Conventionnée

Accueil désorientés

CHATENAY MALABRY (92290)

Résidence

« Thémis Jean Rostand »

EHPAD

6/8, avenue du Bois

Tél. : 01 40 94 89 00

Statut : Privé com.

Habilitation pour 30 lits

Conventionnée

Résidence « Hippocrate »

EHPAD

2, chemin de la Croix Blanche

Tél. : 01 55 52 01 52

Statut : Privé com.

Habilitation pour 15 lits

Conventionnée

Accueil désorientés

Résidence « Le Séquoïa »

EHPAD

110, avenue de la Division Leclerc

Tél. : 01 46 60 75 00

Statut : Privé com.

Habilitation pour 5 lits

Conventionnée

CHATILLON (92320)

Fondation Lambrechts

EHPAD

44, rue de Fontenay

Tél. : 01 46 54 20 40

Statut : Privé associatif

Habilitation

Conventionnée

Maison de retraite

EHPAD

Sainte-Anne d'Auray
5, rue de Fontenay
Tél. : 01 46 56 22 29
Statut : Privé associatif
Habilitation
Conventionnée
Accueil désorientés

Résidence du Parc EMERA

EHPAD

121, avenue de Verdun
Tél. : 01 46 12 20 00
Statut : Privé com.
Non habilité
Conventionnée
Accueil désorientés

CHAVILLE (92370)

Villa Beau Soleil

EHPAD

Statut : Privé com.
Conventionnée
Accueil désorientés
Ouverture prochaine

CLAMART (92140)

ADEF résidence

Statut : Privé associatif
Pas ouvert

Résidence Médecis

Statut : Privé com.
Pas ouvert

« Sainte-Emilie »

EHPAD

81, avenue Schneider
Tél. : 01 41 90 25 25
Statut : Public
Conventionnée
Accueil désorientés

Maison de retraite

« Saint-Joseph »

3, rue Fauveau
Tél. : 01 46 42 32 80
Statut : Privé associatif
Non habilité
Section de cure médicale

Maison de retraite « Ferrari »

EHPAD

1, place Ferrari
Tél. : 01 46 29 39 39
Statut : Privé associatif
Habilitation
Conventionnée
Accueil désorientés

Résidence

Chanteraine-Maison Blanche

EHPAD

32, rue Georges Huguet
Tél. : 01 41 23 00 15
Statut : Privé com.
Non habilité
Conventionnée

Établissements d'hébergement (suite)

Résidence Bel Air EHPAD

104, avenue Henri Barbusse
Tél. : 01 41 09 21 00
Statut : Privé com.
Habilitation pour 30 lits
Conventionnée

CLICHY (92110)

Fondation Roguet

58, rue Georges Boisseau
Tél. : 01 41 40 46 00
Statut : Public
Section de cure médicale
Accueil désorientés

« Les Adrets »

EHPAD

21-23 rue Morice
Tél. : 01.47.30.51.20
Statut : Privé
Habilitation pour 25 lits
Conventionnée
Accueil désorientés

COLOMBES (92700)

Résidence de la Tour d'Auvergne EHPAD

2, avenue de la Tour d'Auvergne
Tél. : 01 42 42 18 70
Statut : Privé com.
Habilitation pour 10 lits
Conventionnée

Marcelle Devaud (AREPA) EHPAD

31, rue Jean-Jacques Rousseau
Tél. : 01 41 19 75 30
Statut : Privé associatif
Habilitation
Conventionnée
Accueil désorientés

La Roseraie

EHPAD

76, rue des Cerisiers
Tél. : 01 42 42 37 51
Statut : Privé com.
Non habilitation
Conventionnée

Résidence les Acacias

EHPAD

17, rue Jeanne Gleuzer
Tél. : 01 47 82 01 96
Statut : Privé com.
Habilitation pour 5 lits
Conventionnée

Résidence «Azur»

EHPAD

27-29, rue Youri Gagarine
Tél. : 01 47 85 17 17
Statut : Privé com.
Habilitation pour 30 lits
Conventionnée

Résidence de l'Estere!

EHPAD

50-58, rue Branly
Tél. : 01 47 85 07 78
Statut : Privé com.
Habilité pour 30 lits
Conventionnée

Villa Kreisser

EHPAD

3, Villa Kreisser
Tél. : 01 55 66 97 10
Statut : Privé com.
Habilité pour 25 lits
Conventionnée

AFTAM

Rue Frankenthal
Statut : Privé associatif
Habilité
Pas ouvert

COURBEVOIE (92400)

Union Belge

49, rue de Colombes
Tél. : 01 43 33 02 16
Statut : Privé associatif
Non habilité
Pas de section de cure médicale

Blanchet Georg

Annexe de l'hôpital
Courbevoie/Neuilly
12, rue du 22 septembre
Tél. : 01 49 04 30 30
Statut : Public
Pas de section de cure médicale

Les Chenêts

EHPAD

51 bis, rue Victor Hugo
Tél. : 01 47 89 15 00
Statut : Privé associatif
Habilité
Conventionnée

Résidence Ger'Home

EHPAD

23, rue Jules Lefèvre
Tél. : 01 47 89 47 89
Statut : Privé com.
Non habilité
Conventionnée

Les Ophéliades

EHPAD

6, rue Pierre Lhomme
Tél. : 01 46 67 07 00
Statut : Privé com.
Non habilité
Conventionnée

Accueil de jour

Coubevoie Alzheimer

127, rue de Normandie
Tél. : 01 49 97 95 34
Statut : Privé associatif
Habilité
Conventionnée
Accueil désorientés

Établissements d'hébergement (suite)

Résidence ORPEA

Léonard de Vinci EHPAD

14-18, rue Puvis de Chavane
Tél. : 01 41 88 12 00
Statut : Privé com.
Habilité pour 10 lits
Conventionnée
Accueil désorientés

FONTENAY-AUX-ROSES (92260)

Résidence du Parc EHPAD

1, rue Scarron
Tél. : 01 41 13 09 70
Statut : Public
Conventionnée

Villa Renaissance

3 et 5, avenue René Isidore
Tél. : 01 41 87 03 87
Statut : Privé com.
Non habilité
Pas de section de cure médicale

Résidence Arcade EHPAD

128, rue Boucicaut
Tél. : 01 41 13 30 00
Statut : Privé com.
Habilité pour 15 lits
Conventionnée

GARCHES (92380)

Villa d'Epidaure EHPAD

17, rue des Croissants
Tél. : 01 47 01 30 60
Statut : Privé com.
Non habilité
Conventionnée
Accueil désorientés

Résidence ISIS EHPAD

2, allée des Haras
Tél. : 01 47 95 65 65
Statut : Privé com.
Non habilité
Conventionnée

GENNEVILLIERS (92230)

Résidence Tiers Temps EHPAD

22, rue Jeanne d'Arc
Tél. : 01 47 94.97 10
Statut : Privé com.
Habilité pour 10 lits
Conventionnée

Castel Georges EHPAD

42, rue Louis Castel
Tél. : 01 41 11 23 45
Statut : Privé com.
Habilité pour 20 lits
Conventionnée

Repotel

EHPAD

49, rue du pont d'argenteuil

Tél. : 01 47 94 66 66

Statut : Privé com.

Non habilité

Conventionnée

Les Cytises (ADEF)

EHPAD

23, rue Jaffeux

Tél. : 01 47 91 73 07

Statut : Privé associatif

Habilité

Conventionnée

ISSY-LES-MOULINEAUX (92130)

Repotel

EHPAD

23, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 09 20 00

Statut : Privé com.

Non habilité

Conventionnée

Accueil désorientés

Fondation Lasserre

EHPAD

3, rue Etienne Dolet

Tél. : 01 46 29 03 30

Statut : Public

Conventionnée

Résidence Les Neufs Muses

(AREPA) - EHPAD

31/33, bd. Gallieni

Tél. : 01.55.95.07.50

Statut : Privé associatif

Habilité

Conventionnée

Accueil désorientés

Sainte-Lucie

(AREPA) - EHPAD

43, allée Sainte-Lucie

Tél. : 01 46 62 68 00

Statut : Privé associatif

Habilité pour 24 lits

Conventionnée

LEVALLOIS-PERRET (92300)

Les Marronniers

EHPAD

36, rue Paul Vaillant Couturier

Tél. : 01 47 58 57 65

Statut : Public

Conventionnée

Accueil désorientés

Résidence Arpage

EHPAD

97, rue Paul Vaillant Couturier

Tél. : 01 47 30 50 10

Statut : Privé associatif

Habilité pour 20 lits

Conventionnée

Établissements d'hébergement (suite)

LE PLESSIS-ROBINSON (92350)

Fondation Caisse d'Épargne

Pas ouvert

MALAKOFF (92240)

La Maison des Poètes (ISATIS) - EHPAD

73-83, rue Louis Girard

Tél. : 01 58 04 90 50

Statut : Privé associatif

Habilité

Conventionnée

MEUDON (92190)

Les Terrasses (AREPA)

37, avenue du Général Galliéni

Tél. : 01 46 26 30 24

Statut : Privé associatif

Habilité pour 10 lits

Pas de section de cure médicale

Le Châtelet

EHPAD

3 bis, rue du Bel Air

Tél. : 01 46 26 82 28

Statut : Privé associatif

Habilité pour 25 lits

Conventionnée

Résidence Medicis

Statut : Privé com.

Pas ouvert

Résidence Les Tybilles

EHPAD

1, sentier des Tybilles

Tél. : 01 46 23 27 00

Statut : Privé com.

Habilité pour 6 lits

Conventionnée

Accueil désorientés

MONTROUGE (92120)

Résidence Madeleine Verdier

EHPAD

5, allée de la Vallière - BP 488

Tél. : 01 58 07 91 00

Statut : Public

Conventionnée

Villa Beausoleil

64, rue Gabriel Péri

Tél. : 01 40 92 71 71

Statut : Privé

Non habilité

Pas de section de cure médicale

NANTERRE (92000)

Maison de retraite Protestante

EHPAD

5 rue Waldeck Rochet

Tél. : 01 47 21 07 71

Statut : Privé associatif

Habilité

Conventionnée

Sainte-Geneviève

EHPAD

60, rue Henry Barbusse

Tél. : 01 47 21 16 21

Statut : Privé associatif

Habilitation

Conventionnée

Maison de retraite de Nanterre

403, avenue de la République

Tél. : 01 47 69 67 32

Statut : Public à statut particulier

Conventionnée

Résidence La Chamade

EHPAD

2, rue des Grands Buissons

Tél. : 01 41 20 99 60

Statut : Privé associatif

Habilitation

Conventionnée

Accueil désorientés

Fondation Caisse d'épargne

EHPAD

75, rue des Vignes

Tél. : 01 55 17 33 80

Statut : Privé associatif

Habilitation

Conventionnée

accueil désorientés

NEUILLY-SUR-SEINE (92200)

Maison de retraite Galignani

EHPAD

89, boulevard Bineau

Tél. : 01 47 45 25 44

Statut : Public à statut particulier

Résidences Roger Teullé et Soyer

EHPAD

20, rue des Gravières (120 lits)

Rue Soyer (80 lits)

Tél. : 01 47 45 38 44

Statut : Public

Conventionnée

Résidence ORPEA

Pas ouvert

RUEIL-MALMAISON (92500)

Maison de retraite Emilie de Rodat

EHPAD

9 bis, rue Trumeau

Tél. : 01 47 49 44 08

Statut : Privé associatif

Habilitation pour 25 lits

Conventionnée

Accueil désorientés

**Maison de retraite annexe
de l'hôpital départemental Stell**

81, rue Jules Parent

Tél. : 01 47 16 95 40

Statut : Public

Section de cure médicale

Fondation Cognacq Jay

EHPAD

16, avenue de Versailles

Tél. : 01 47 49 44 55

Statut : Privé associatif

Habilitation pour 30 lits

Conventionnée

Accueil désorientés

Établissements d'hébergement (suite)

Résidence La Bruyère

1, rue La Bruyère
Tél. : 06 09 75 54 63
Statut : Privé com.
Habilité pour 30 lits
Ouverture en novembre 2007

Résidence familiale de la Pagerie

6, allée de la Pagerie
Tél. : 01 47 49 37 13
Statut : Privé associatif
Habilité

Résidence la Jonchère

EHPAD
66, Chemin de la Jonchère
Tél. : 01 41 96 90 00
Statut : Privé com.
Habilité pour 12 lits
Conventionnée

MAPI - EHPAD

29-31, boulevard Solférino
Tél. : 01 47 16 62 00
Statut : Privé com.
Habilité pour 25 lits
Conventionnée

Résidence Nadar (AREPA) - EHPAD

27, rue Nadar
Tél. : 01 47 51 18 20
Statut : Privé associatif
Habilité pour 15 lits
Conventionnée

SAINT-CLOUD - 92210

Lelegard

Pavillon Laval (40 lits)
1, rue Lelegard
Maison du Parc (80 lits)
19, rue Laval
Tél. : 01 49 11 60 60

Statut : Public
Section de cure médicale

Résidence Médicis

Pas ouvert

SCEAUX (92330)

Marquerite Renaudin

4, rue Marguerite Renaudin
Tél. : 01 41 13 35 00
Statut : Public
Section de cure médicale

Résidence Saint-Charles

EHPAD

99, rue Houdan
Tél. : 01 41 13 34 34
Statut : Privé com.
Habilité pour 15 lits
Conventionnée

La Faïencerie

EHPAD

4, rue Paul Couderc
Tél. : 01 41 13 28 28
Statut : Privé com.
Non habilité
Conventionnée

La Maisonnée du Sentier Cantou

10, sentier de la Tour
Tél. : 01 46 60 39 58
Statut : Privé associatif
Habilitation
Pas de section de cure médicale
Accueil désorientés

SEVRES (92310)

C. H. EHPAD Jean Rostand

141, Grande Rue
Tél. : 01 41 14 75 15
Statut : Public
Conventionnée
Accueil désorientés

**Résidence Champfleury
(AREPA) - EHPAD**

12, rue Jules Hetzel
Tél. : 01 45 07 11 45
Statut : Privé associatif
Habilitation pour 30 lits
Conventionnée
Accueil désorientés

Villa Médicis

4-6, Route du Pavé des Gardes
Statut : Privé com.
Pas ouvert

SURESNES (92150)

**Les Couvaloux
EHPAD**

29 bis, rue Fernand Forest
Tél. : 01 45 06 78 45
Statut : Public
Conventionnée

**Résidence Tiers Temps
EHPAD**

1, rue de Saint-Cloud
Tél. : 01 41 38 13 13
Statut : Privé com.
Non habilité
Conventionnée

**Résidence Hotelia
EHPAD**

36, rue Carnot
Tél. : 01 41 38 15 00
Statut : Privé com.
Non habilité
Conventionnée
Accueil désorientés

VANVES (92170)

Maison de retraite « Larmeroux »

2 ter, rue Aristide Briand
Tél. : 01 41 08 10 75
Statut : Public
Section de cure médicale

**Accueil de jour
Odilon Lannelongue**

29, rue Diderot
Tél. : 01 46 42 30 09
Statut : Privé associatif
Habilitation pour 5 lits
Conventionnée
accueil désorientés

Établissements d'hébergement (suite)

Villa Médicis

EHPAD

26, rue Diderot
Tél. : 01 41 90 64 00
Statut : Privé com.
Habilité pour 10 lits
Conventionnée
Accueil désorientés

Résidence Arpage - Lannelongue

EHPAD

29, rue Diderot
Tél. : 01 46 38 88 99
Statut : Privé associatif
Habilité
Conventionnée

VAUCRESSON (92420)

Serience

Statut : Privé com.
Pas ouvert

VILLE D'AVRAY (92140)

La Villa des Sources

EHPAD

23-25, rue de Versailles
Tél. : 01 47 09 89 00
Statut : Privé com.
Non habilité
Conventionnée

VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390)

La Méridienne

EHPAD

36, quai d'Asnières
Tél. : 01 47 98 18 88
Statut : Public
Conventionnée

Logements-Foyers

ANTONY (92160)

Foyer-logement

Résidence Renaître

1 bis, rue du Mont Blanc

Tél. : 01 46 68 05 58

Statut : Public

ASNIERES-SUR-SEINE (92600)

Foyer-logement municipal

12, rue du Château

Tél. : 01 47 90 63 12

Statut : Public

Foyer-logement municipal

11, rue de la Concorde

Tél. : 01 47 90 63 12

Statut : Public

Résidence pour personnes âgées

25, rue de la Concorde

Tél. : 01 47 90 63 12

Statut : Public

Non habilité

BAGNEUX (92220)

Foyer-logement

Résidence du Clos la Paume

17, avenue Albert Petit

Tél. : 01 55 58 13 80

Statut : Public

BOIS-COLOMBES (92270)

Résidence « André Chenier »

NFCJ

(Nouveau Foyer des Cités Jardin)

19, rue André Chenier

Tél. : 01 47 80 40 94

Statut : Privé associatif

Habilité pour 10 studios

BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)

Résidence des Pins

24, rue Gutemberg

Tél. : 01 46 05 07 32

Statut : Privé com.

Non habilité

Foyer Soleil

1656 - 1678, allée du vieux

Pont de Sèvres

Tél. : 01 46 20 47 28

Statut : Public

Foyer-logement

1 ter, rue Damiens

Tél. : 01 45 03. 21 16

(Mairie de Paris)

01 46 09 02 00 (Foyer)

Statut : Public à statut particulier

BOURG-LA-REINE (92340)

Foyer-logement (AREPA)

«Résidence La Vallée»

22, rue de la Villa Flamande

Tél. : 01 43 50 04 34

Statut : Privé associatif

Habilité pour 10 lits

Logements-Foyers (suite)

CHATENAY-MALABRY (92290)

Foyer-logement

« Résidence Verdi » NFCJ

1, square Verdi

Tél. : 01 46 31 28 37

Statut : Privé associatif

Habilité

Foyer-logement « Le Titien »

9 bis, rue Francis de Pressense

Tél. : 01 46 32 11 73

Statut : Privé associatif

Habilité 5 studios

CHATILLON (92320)

Résidence pour personnes âgées « Charlotte Montfort »

13 à 15, rue Henri Gatot

Tél. : 01 46 55 49 32

ou 01 46 55 39 22

Statut : Public

CLAMART (92140)

Résidence Morambert

57 à 63, rue du Trosy

Tél. : 01 46 45 38 46

Statut : Public

CLICHY (92110)

Résidence Azur

6 à 8, rue Pierre Curie

Tél. : 01 47 31 51 00

Statut : Public

Habilité

COLOMBES (92700)

Résidence Ambroise Croizat

36, rue du Maréchal Joffre

Tél. : 01 47 82 13 36

Statut : Public

Foyer-logement Michelet

45, rue Jules Michelet

Tél. : 01 47 84 49 25

Statut : Privé

Non habilité

FONTENAY-AUX-ROSES (92260)

Foyer-logement (AREPA)

17, avenue du Général Leclerc

Tél. : 01 43 50 70 01

Statut : Privé associatif

Habilité pour 10 lits

Foyer-logement (AREPA)

10, rue Georges Bailly

Tél. : 01 46 61 10 14

Statut : Privé associatif

Habilité pour 10 lits

GARCHES (92380)

Foyer-logement « Les Tilleuls »

6, rue de Suresnes

Tél. : 01 47 41 99 14

Statut : Public

LA GARENNE-COLOMBES (92250)

Résidence des Champs Philippe NFCJ

15, avenue de Verdun 1916
Tél. : 01 47 84 96 15
Statut : Privé
Habilitation pour 10 lits

GENNEVILLIERS (92230)

Résidence « Camille Cartier » (AREFO)

10, rue Paul Verlaine
Tél. : 01 47 94 24 66
Statut : Privé associatif
Habilitation

ISSY-LES-MOULINEAUX (92130)

Résidence du Parc (AREPA)

20, rue de l'Abbé Derry
Tél. : 01 46 45 71 82
Statut : Privé associatif
Habilitation pour 10

LEVALLOIS-PERRET (92300)

Fondation Greffulhe

115, rue Chaptal
Tél. : 01 47 58 60 00
Statut : Privé associatif
Non habilitation

Résidence pour personnes âgées

2, rue de Lorraine
Tél. : 01 42 70 20 49
Statut : Public

MALAKOFF (92240)

Résidence « Ambroise Croizat »

102, rue Paul Vaillant Couturier
Tél. : 01 47 35 68 00
Statut : Public

Résidence « Laforest »

7, rue Laforest
Tél. : 01 47 35 65 51
Statut : Public

Foyer-logement pour personnes âgées

5, rue Joliot Curie
Tél. : 01.46 54 37 49
Statut : Public

MEUDON (92190)

Résidence « Le Hameau » NFCJ

2, rue du Hameau
Tél. : 01 45 34 79 54
Statut : Privé associatif
Habilitation

MONTRouGE (92120)

Foyer-logement (AREPA)

28, rue Gabriel Péri
Tél. : 01 46 54 02 78
Statut : Privé associatif
Habilitation pour 10 lits

Résidence « La Vanne » AREFO

60 à 62, rue de la Vanne
Tél. : 01 46 56 18 72
Statut : Privé associatif
Habilitation pour 10 lits

Logements-Foyers (suite)

NANTERRE (92000)

Résidence Pasteur NFCJ

117, avenue Pablo Picasso

Tél. : 01 47 75 35 91

Statut : Privé associatif

Habilité

Résidence du Parc NFCJ

58, boulevard Pesaro

Tél. : 01 47 73 63 48

Statut : Privé associatif

Habilité

Domicile collectif

« Résidence des Aubépines »

3, rue des Aubépines

Tél. : 01 47 82 49 02

Statut : Public

Habilité

NEUILLY-SUR-SEINE (92200)

Foyer-logement pour personnes âgées

26 bis, rue du Pont

Tél. : 01 55 62 08 80

Statut : Public

Habilité

Fondation Marthe-Andrée Lucas

26, boulevard Maillot

Tél. : 01 46 24 91 51

Statut : Privé associatif

Non habilité

Logements Beloeuil - Miller

61-63, rue Pauline Borghèse

Tél. : 01 44 69 19 50

Statut : Public à statut particulier

LE PLESSIS-ROBINSON (92350)

Résidence d'Artagnan NFCJ

1, square Ange Gabriel

Tél. : 01 46 30 11 39

Statut : Privé associatif

Habilité

Résidence Henri Sellier NFCJ

123, rue de Malabry

Tél. : 01 46 61 11 99

Statut : Privé associatif

Habilité

Résidence Paulette Spiess

23, rue de la Raye Tortue

Tél. : 01 46 32 80 45

Statut : Privé

Habilité pour 9 studios

PUTEAUX (92800)

Foyer-logement Richard Wallace

102, boulevard Richard Wallace

Tél. : 01 45 06 73 78

Statut : Public

RUEIL-MALMAISON (92500)

Domaine de la Côte Noire (AREPA)

24, Domaine de la Côte Noire

Tél. : 01 47 51 95 92

Statut : Privé associatif

Habilité pour 10 lits

**Résidence « Les Tarâtres »
(AREPA)**

17, rue Thiers
Tél. : 01 47 49 12 74
Statut : Privé associatif
Habilité pour 10 lits

**Résidence « Martignon »
(AREPA)**

42, rue Martignon
Tél. : 01 47 49 68 34
Statut : Privé associatif
Habilité pour 10 lits

SAINT-CLOUD (92210)

**Foyer-logement
« Les Heures Claires »
(AREPA)**

2, rue Henri Régnault
Tél. : 01 47 71 09 11
Statut : Privé associatif
Habilité pour 10 lits

**Résidence
« Les Jours Heureux »
(AREPA)**

9, avenue de la Fouilleuse
Tél. : 01 47 71 00 58
Statut : Privé associatif
Habilité pour 20 lits

SCEAUX (92330)

Résidence des Imbergères

19, rue des Imbergères
Tél. : 01 46 60 35 38
Statut : Public

SURESNES (92150)

Résidence Locarno

15, rue Locarno
Tél. : 01 46 97 05 91
Statut : Privé com.
Habilité pour 12 studios

Résidence Albert Caron

24, rue Albert Caron
Tél. : 01 45 06 25 10
Statut : Public

VILLE D'AVRAY (92410)

Foyer-résidence

« Les Sapins Bleus »
117, rue de Versailles
Tél. : 01 47 09 27 35
Statut : Public

**VILLENEUVE-LA-GARENNE
(92390)**

**Foyer-logement
pour personnes âgées
« Résidence des Nymphéas »**

3, rue de la Fosse-aux-Astres
Tél. : 01 47 92 05 12
Statut : Privé associatif
Non habilité

Unités de soins de longue durée

BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)

Centre de gérontologie

Les Abondances

Unité de soins de longue durée

56, rue des Abondances

Tél. : 01 41 22 56 56

Statut : Public

CLICHY (92110)

Unité de soins de longue durée

Fondation Roguet

58, rue Georges Boisseau

Tél. : 01 41 40 46 00

Statut : Public

COLOMBES (92700)

Hôpital Louis Mourier

Service de gérontologie

178, rue des Renouillers

Tél. : 01 47 60 61 62

Statut : Public à statut particulier

COURBEVOIE (92400)

Unité de soins de longue durée

de l'hôpital de Courbevoie

Neuilly

36, boulevard du Général Leclerc

BP 79

Tél. : 01 49 04 32 07

Statut : Public

ISSY-LES-MOULINEAUX (92130)

Hôpital Corentin Celton

Service de gérontologie

37, rue Ernest Renan

Tél. : 01 58 00 40 00

Statut : Public à statut particulier

LEVALLOIS-PERRET (92300)

Centre de soins de longue durée

de l'hôpital Notre Dame

du Perpétuel Secours

2, rue Kléber

Tél. : 01 47 59 59 59

Statut : Privé SPH habilité

PUTEAUX (92800)

Centre de soins de longue durée

du centre hospitalier de Puteaux

1, boulevard Richard Wallace

Tél. : 01 41 18 30 00

Statut : Public

RUEIL-MALMAISON (92500)

Centre de soins de longue durée

de l'hôpital départemental Stell

1, rue Charles Drot

Tél. : 01 41 29 98 45

Statut : Public

SAINT-CLOUD (92110)

Centre de soins de longue durée

Centre hospitalier des quatre villes

3, place Silly

Tél. : 01 49 11 60 60

Statut : Public

Les accueils temporaires

ANTONY (92160)

Résidence La Chartraine

14, rue de l'Espérance
Tél. : 01 40 96 37 00

ASNIÈRES (92600)

Foyer-logement Concorde

11, rue de la Concorde
Tél. : 01 47 90 63 12

Fondation Aulagnier

30, rue Auguste Bailly
Tél. : 01 40 86 42 42

Résidence Fontaine

54, rue HG. Fontaine
Tél. : 01 46 88 94 32

BOIS-COLOMBES (92270)

Fondation L. Bellan

17, avenue Charles de Gaulle
Tél. : 01 47 86 57 00

BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)

Centre des Abondances

56, rue des Abondances
Tél. : 01 41 22 56 64

Résidence Sainte-Agnès

7, avenue Jean-Baptiste Clément
Tél. : 01 41 10 07 40

BOURG-LA-REINE (92340)

Résidence Molière

26, boulevard Carnot
Tél. : 01 46 63 08 28

CHÂTILLON (92320)

Résidence Sainte-Anne d'Auray

5, rue de Fontenay
Tél. : 01 46 56 22 29

CLAMART (92140)

Résidence Sainte-Émilie

81, avenue Schneider
Tél. : 01 41 90 25 25

CLICHY (92110)

Fondation Roguet

58, rue Georges Boisseau
Tél. : 01 41 40 46 00

FONTENAY-AUX-ROSES (92260)

Résidence du Parc

1, rue Scarron
Tél. : 01 41 13 09 70

ISSY-LES-MOULINEAUX (92130)

Résidence Lasserre

3, rue Étienne Dolet
Tél. : 01 46 29 03 30

Résidence Les 9 Muses

31/33, boulevard Gallieni
Tél. : 01 55 95 07 50

MEUDON (92190)

Le Châtelet

3 bis, rue du Bel Air
Tél. : 01 46 26 82 28

MONTROUGE (92120)

Résidence Verdier

5, allée de la Vallière
Tél. : 01 58 07 91 00

Les accueils temporaires (suite)

NEUILLY-SUR-SEINE (92200)

Unité de soins de longue durée

36, boulevard du Général Leclerc
Tél. : 01 49 04 32 07

Maison de retraite communale

20, rue des Graviers
Tél. : 01 47 45 38 44

RUEIL-MALMAISON (92500)

Fondation Cognacq Jay

16, rue de Versailles
Tél. : 01 47 49 44 55

SAINT-CLOUD (92210)

Maison de retraite Lelégard

1, rue Lelégard
Tél. : 01 49 11 60 60

SCEAUX (92330)

Maison de retraite Renaudin

4, rue Marguerite Renaudin
Tél. : 01 41 13 35 00

La Maison du sentier

10, sentier de la Tour
Tél. : 01 46 60 39 58

SEVRES (92310)

Maison de retraite Jean Rostand

141, Grande Rue
Tél. : 01 45 07 11 45

Résidence Champfleury

12, rue Jules Hetzel
Tél. : 01 45 07 11 45

SURESNES (92150)

Résidence Les Couvaloux

29 bis, rue Fernand Forest
Tél. : 01 45 06 78 45

VANVES (92170)

Résidence Larmeroux

2 ter, rue Aristide Briand
Tél. : 01 41 08 10 75

Résidence Arpage Lannelongue

31, rue Diderot

VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390)

La Méridienne

36, quai d'Asnières
Tél. : 01 47 98 18 88

Accueils de jour Alzheimer

BOIS-COLOMBES (92270)

Les Camélias

15/17, rue Maurice Pelletier
Tél. : 01 40 86 42 42

BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)

Centre de gérontologie

Les Abondances

56, rue des Abondances
Tél. : 01 41 22 56 64

CLICHY (92110)

Fondation Roguet

58, rue Georges Boisseau
Tél. : 01 41 40 46 00

COURBEVOIE (92400)

Accueil Courbevoie Alzheimer

127, rue de Normandie
Tél. : 01 49 97 95 34

FONTENAY-AUX-ROSES (92260)

Résidence Le Parc

1, rue Scarron
Tél. : 01 41 13 09 70

LEVALLOIS-PERRET (92300)

Les Marronniers

36, rue Paul Vaillant-Couturier
Tél. : 01 47 58 57 65

SEVRES (92310)

Centre hospitalier

141, Grande Rue
Tél. : 01 41 14 75 15

VANVES (92170)

Institut Lannelongue

29, rue Diderot
Tél. : 01 46 42 30 09

Les SSIAD

Services de soins infirmiers à domicile

ANTONY (92160)

Service de soins à domicile

23, allée de l'Herbier
Tél. : 01 49 84 05 58

ASNIÈRES-SUR-SEINE (92600)

SSID

maison de retraite «Aulagnier»

30, rue Auguste Bailly
Tél. : 01 47 93 18 76

BAGNEUX (92220)

Service de soins à domicile

4, rue des Fosses
Tél. : 01 46 55 51 76

BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)

Service de soins à domicile

64, rue de la Saussière
Tél. : 01 47 12 76 25

BOURG-LA-REINE (92340)

Service de soins à domicile

1, bd Carnot
Tél. : 01 41 87 22 28

CHÂTENAY-MALABRY (92290)

Service de soins à domicile

43, rue Henri Barbusse
Tél. : 01 46 31 69 76

CHÂTILLON (92320)

SSIAD Sainte Anne d'Auray

5, rue de Fontenay
Tél. : 01 46 56 22 29

CHAVILLE (92370)

Service de soins à domicile

22, rue de la Fontaine Henri IV
Tél. : 01 41 15 96 20

CLAMART (92140)

Service de soins à domicile

4, rue de Champagne
Tél. : 01 40 94 13 03

CLICHY (92110)

Service de soins à domicile

39, rue du Landy
Tél. : 01 47 37 10 04

COLOMBES (92700)

Service de soins à domicile

7, Avenue Audra
Tél. : 01 42 42 89 23

COURBEVOIE (92400)

Service de soins à domicile

76, bd Saint-Denis
Tél. : 01 43 34 15 00

FONTENAY-AUX-ROSES (92260)

Service de soins à domicile

2, bd de la République
Tél. : 01 40 91 07 75

Service de soins à domicile

45 B, avenue Foch
Tél. : 01 47 81 65 11

GENNEVILLIERS (92230)

Service de soins à domicile

6, rue de la Procession
Tél. : 01 47 99 96 49

ISSY-LES-MOULINEAUX (92130)

Service de soins à domicile

51, rue du Général Leclerc
Tél. : 01 40 95 67 92

LEVALLOIS-PERRET (92300)

Service de soins à domicile

1, rue Marronniers
Tél. : 01 47 58 64 11

MALAKOFF (92240)

SSIAD

de la commune de Malakoff

65, rue Hoche
Tél. : 01 47 46 75 00

MEUDON (92190)

Service de soins à domicile

6, avenue Le Corbeiller
Tél. : 01 41 14 80 95

MONTROUGE (92120)

Service de soins à domicile

5, rue Amaury Duval
Tél. : 01 46 12 74 09

NANTERRE (92000)

Service de soins à domicile

CESNAF

27, rue de la Paix
Tél. : 01 47 74 75 87

Service de soins à domicile

403, avenue de la République

NEUILLY-SUR-SEINE (92200)

Service de soins à domicile

78, bd Bourdon
Tél. : 01 46 40 12 74

RUEIL-MALMAISON (92500)

Service de soins à domicile

SESID

5, boulevard du Gué
Tél. : 01 47 32 29 62

SAINT-CLOUD (92210)

Service de soins à domicile

1, rue Lelegard
Tél. : 01 47 71 11 61

SCEAUX (92330)

Service de soins à domicile

122, rue Hourdan
Tél. : 01 46 61 29 50

SÈVRES (92310)

Service de soins à domicile

23, avenue de l'Europe
Tél. : 01 46 26 10 37

SURESNES (92150)

Service de soins à domicile

56, rue des Couvaloux
Tél. : 01 40 99 97 99

VANVES (92170)

**Centre de soins à domicile
personnes âgées**

29, rue Diderot
Tél. : 01 46 42 30 09

**VILLENEUVE-LA-GARENNE
(92390)**

Service de soins à domicile

196, bd Gallieni
Tél. : 01 47 94 35 91

Les centres communaux d'action sociale (CCAS)

ANTONY (92160)

Place de l'Hôtel de Ville
Tél. : 01 40 96 31 20

ASNIÈRES (92600)

16, place de l'Hôtel de Ville
Tél. : 01 41 11 12 27

BAGNEUX (92220)

57, avenue H. Ravera
Tél. : 01 42 31 60 12

BOIS-COLOMBES (92270)

5/7, rue Félix Braquet
Tél. : 01 41 19 83 00

BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)

Annexe de l'Hôtel de Ville
64, rue de la Saussières
Tél. : 01 55 18 47 48

BOURG-LA-REINE (92340)

6, bd Carnot
Tél. : 01 41 87 22 26

CHÂTENAY-MALABRY (92290)

Hôtel de Ville
26, rue du Dr Le Savoureux
Tél. : 01 46 83 46 83

CHÂTILLON (92320)

40, bd Félix Faure - 3^e étage
Tél. : 01 58 07 15 40

CHAVILLE (92370)

22, rue Fontaine Henri IV
Tél. : 01 41 15 96 29

CLAMART (92140)

55, avenue Jean Jaurès
Tél. : 01 41 23 05 70

CLICHY (92110)

90 bis, rue Martre
Tél. : 01 47 15 31 41

COLOMBES (92700)

5, rue de la Liberté
Tél. : 01 47 60 43 90

COURBEVOIE (92400)

1, rue Albert Simonin
Tél. : 01 43 34 70 00

FONTENAY-AUX-ROSES (92260)

75, rue Boucicaut
Tél. : 01 41 13 20 75

GARCHES (92380)

2, rue Claude Liard
Tél. : 01 47 95 66 50

LA GARENNE-COLOMBES (92250)

68, bd de la République
Tél. : 01 42 42 69 08

GENNEVILLIERS (92230)

177, avenue Gabriel Péri
Tél. : 01 40 85 62 46

ISSY-LES-MOULINEAUX (92130)

47, rue du Général Leclerc
Tél. : 01 41 23 86 50

LEVALLOIS (92300)

Place de la République
Tél. : 01 49 68 30 92

MALAKOFF (92240)

Place du 11 Novembre
Tél. : 01 47 46 75 00

MARNES-LA-COQUETTE (92430)

3, place de la Mairie
Tél. : 01 47 41 06 36

MEUDON (92190)

6, avenue Le Corbeiller
Tél. : 01 41 14 80 81

MONTROUGE (92120)

2, avenue E. Boutroux
Tél. : 01 46 12 74 15

NANTERRE (92000)

88, rue du 8 Mai 1945
Tél. : 01 47 29 53 63

NEUILLY (92200)

96, place Achille Peretti
Tél. : 01 40 88 89 41

LE PLESSIS-ROBINSON (92350)

Hôtel de Ville
3, place de la Mairie
Tél. : 01 46 01 43 11

PUTEAUX (92800)

131, rue de la République
Tél. : 01 46 92 93 10

RUEIL-MALMAISON (92500)

16, avenue de la République
Tél. : 01 47 32 67 67

SAINT-CLOUD (92210)

13, place Charles de Gaulle
Tél. : 01 47 71 53 55

SCEAUX (92331)

122, rue Houdan
Tél. : 01 41 13 33 00

SÈVRES (92310)

11 rue des caves
Tél. : 01 41 14 11 34

SURESNES (92150)

7/9 rue du Mont Valérien
Tél. : 01 41 18 15 71

VANVES (92170)

Centre administratif
33, rue Antoine Fratacci
Tél. : 01 41 33 92 00

VAUCRESSON (92420)

8, Grande Rue
Tél. : 01 47 95 53 21

VILLE-D'AVRAY (92410)

9, rue de Versailles
Tél. : 01 41 15 87 96

VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390)

28, avenue de Verdun
Tél. : 01 40 85 57 56

Les circonscriptions de la vie sociale (CVS)

ANTONY (92160)

83, rue Prosper Legouté
Tél. : 01 56 45 14 40

ASNIÈRES (92600)

12 ter-14, rue des Parisiens
Tél. : 01 47 90 77 00

BAGNEUX (92220)

13, avenue Gabriel Péri
Tél. : 01 55 58 14 40

BOIS-COLOMBES (92270)

3, rue Félix Braquet
Tél. : 01 55 66 03 10

BOULOGNE (92100)

76 boulevard de la République
Tél. : 01 46 10 95 00

Antennes :

96, avenue du Général Leclerc
Tél. : 01 41 31 96 10

8 bis, rue de la Rochefoucauld
Tél. : 01 41 22 07 70

BOURG-LA-REINE (92340)

23-25, avenue du Général Leclerc
Tél. : 01 45 36 13 70

CHÂTENAY-MALABRY (92290)

144, avenue de la Division Leclerc
Tél. : 01 46 60 34 43

CHÂTILLON (92320)

40, boulevard Félix Faure
Tél. : 01 55 48 03 30

CHAVILLE (92370)

(antenne de la CVS de Sèvres)
22, rue de la Fontaine Henri IV
Tél. : 01 41 15 96 70

CLAMART (92140)

10, rue de l'église
Tél. : 01 58 88 39 60

CLICHY (92110)

9, rue Gaston Paymal
Tél. : 01 55 90 50 00

COLOMBES (92700)

Védrines
102 bis, avenue Henri Barbusse
Tél. : 01 41 30 04 50

COURBEVOIE (92400)

8, boulevard Aristide Briand
Tél. : 01 55 70 28 90

FONTENAY (92260)

24, rue Ledru Rollin
Tél. : 01 46 60 61 38

GARCHES (92380)

CVS de Garches,
Marnes-la-Coquette et Vaucresson
2, rue Claude Liard
Tél. : 01 47 95 66 65

LA GARENNE-COLOMBES (92250)

Immeuble « Le Colombus »
1, rond point de l'Europe
Tél. : 01 56 83 76 70

GENNEVILLIERS (92230)

177, avenue Gabriel Péri
Tél. : 01 40 85 66 13

ISSY-LES-MOULINEAUX (92130)

89, rue du Gouverneur
Général Éboué
Tél. : 01 55 95 06 10

LEVALLOIS (92300)

1 bis, rue Collange
Tél. : 01 41 27 30 20

MALAKOFF (92240)

2-4 rue Augustine Variot
Tél. : 01 55 48 99 10

MEUDON (92190)

11, rue de la République
Tél. : 01 45 34 85 30

MEUDON (92360)

Antenne de Meudon-la-Forêt :
5, rue Georges Millandy
Tél. : 01 46 30 87 51

MONTROUGE (92120)

9, rue Amaury Duval
Tél. : 01 42 53 00 61

NANTERRE (92000)

Immeuble le Quartz
4, avenue Benoît Frachon
Tél. : 01 41 20 28 28
Annexe du Parc
Immeuble de la Rotheronde
30-32, av. des Champs Pierreux
Tél. : 01 55 69 34 70

NEUILLY-SUR-SEINE (92200)

11, rue du commandant Pilot
Tél. : 01 46 43 93 40
Fax : 01 46 43 93 60

LE PLESSIS-ROBINSON (92350)

21 ter, avenue du Général Leclerc
Tél. : 01 41 28 00 70

PUTEAUX (92800)

34, rue Auguste Blanche
Tél. : 01 41 38 30 10

RUEIL-MALMAISON (92500)

16, avenue de la République
Tél. : 01 41 96 26 50

SAINT-CLOUD (92210)

13, place Charles de Gaulle
Tél. : 01 47 71 53 66

SCEAUX (92330)

3, rue du Four
Tél. : 01 41 87 04 70

SÈVRES (92310)

CVS de Sèvres,
Chaville et Ville-d'Avray
64, rue des Binelles
Tél. : 01 49 66 67 20

SURESNES (92150)

18, rue des Bourets
Tél. : 01 46 97 28 55

VANVES (92170)

1 bis, rue Aristide Briand
Tél. : 01 41 90 20 00

Les circonscriptions de la vie sociale (CVS) (suite)

VILLE D'AVRAY (92410)

(antenne de la CVS de Sèvres)
9, rue de Versailles
Tél. : 01 41 15 87 96

VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390)

100, avenue de Verdun
Tél. : 01 41 21 78 40

Les lieux d'animations culture santé de la CPAM

BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)

Centre Culture Santé
204, rue du Rond-Point
du Pont de Sèvres
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h15
Tél. : 01 55 20 25 43
Tél. : 01 55 20 25 49

COLOMBES (92700)

Centre Culture Santé
87-89, rue Saint-Denis
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h15
Tél. : 01 46 49 12 20

LE PLESSIS-ROBINSON (92350)

Centre Culture Santé
5, rue Pierre d'Artagnan
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h15
Tél. : 01 40 83 16 50

Permanences France Alzheimer

France Alzheimer

Hauts-de-Seine

et maladies apparentées

Maison des associations

2 bis, rue du Château

92200 Neuilly-sur-Seine

Tél. : 01 46 24 68 31

Mél : fr92alzheimer@infonie.fr

<http://www.francealzheimer.org>

ANTONY (92160)

Bourg-la-Reine

Tél. : 01 47 02 13 12

BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)

Tél. : 01 46 05 58 29

CLAMART (92140)

CHÂTILLON (92320)

ISSY-LES-MOULINEAUX (92130)

MALAKOFF (92240)

MONTROUGE (92120)

MEUDON (92190)

VANVES (92170)

Tél. : 01 46 42 22 16

CLICHY (92110)

ASNIÈRES-SUR-SEINE (92600)

BOIS-COLOMBES (92270)

LEVALLOIS-PERRET (92300)

Tél. : 01 46 24 68 31

FONTENAY-AUX-ROSES (92260)

BAGNEUX (92220)

CHÂTENAY-MALABRY (92290)

LE PLESSIS-ROBINSON (92350)

SCEAUX (92330)

Tél. : 01 47 02 79 38

NEUILLY-SUR-SEINE (92200)

COLOMBES (92700)

COURBEVOIE (92400)

GENNEVILLIERS (92230)

LA GARENNE-COLOMBES (92250)

NANTERRE (92000)

PUTEAUX (92800)

SURESNES (92150)

VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390)

Tél. : 01 46 24 68 31

RUEIL-MALMAISON (92500)

GARCHES (92380)

VAUCRESSON (92420)

Tél. : 01 41 39 84 50

SAINT-CLOUD (92210)

Tél. : 01 46 02 25 69

SÈVRES (92310)

CHAVILLE (92370)

VILLE D'AVRAY (92410)

MARNES-LA-COQUETTE (92430)

Tél. : 01 46 24 68 31

Les antennes des Petits Frères des pauvres

PARIS (75011)

33 et 64, avenue Parmentier
Tél. : 01.49.23.13.00

LES ANTENNES DANS LES HAUTS-DE-SEINE

CLAMART (92140)

Les petits frères des Pauvres
(action auprès des personnes
âgées isolées)
75, avenue Jean Jaurès
Tél. : 01 46 62 65 25

COLOMBES (92700)

Les petits frères des Pauvres
(action auprès des personnes
âgées isolées)
1, rue des Champarons
Tél. : 01 47 82 88 04

LEVALLOIS-PERRET (92300)

Les Amis des petits frères
des Pauvres (action auprès
des personnes âgées isolées)
33, rue Raspail
Tél. : 01 47 37 56 43

NANTERRE (92000)

Les petits frères des Pauvres
(action auprès des personnes
âgées isolées et/ou en précarité)
13 bis, rue du Castel-Marly
Tél. : 01 47 25 71 79

Les consultations mémoire

BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)

Les Abondances

56, rue des Abondances
Tél. : 01 41 22 56 41

CLAMART (92140)

CECAP

32, rue Estienne d'Orves
Tél. : 01 46 44 33 33

CLICHY (92110)

Fondation Roguet

58, avenue Georges Boisseau
Tél. : 01 41 40 46 00

COLOMBES (92700)

Hôpital Louis Mourier

178, rue des renouillers
Tél. : 01 47 60 63 23

COURBEVOIE (92400)

Neuilly-Courbevoie

30, rue Kilford
Tél. : 01 49 04 31 54

ISSY-LES-MOULINEAUX (92130)

Corentin Celton

38 rue Ernest Renan
Tél. : 01 58 00 41 60
ou 01 58 00 48 00

IVRY-SUR-SEINE (94200)

Hôpital Charles Foix

2, avenue de la République
Tél. : 01 49 59 46 55

KREMLIN-BICÊTRE (94270)

Kremlin-Bicêtre

78, rue du général Leclerc
Tél. : 01 45 21 63 30

PARIS (75000)

Hôpital Broca

54-56, Rue Pascal
Tél. : 01 44 08 36 66

Pitié Salpêtrière

47-83, bd de l'Hôpital
Tél. : 01 42 16 17 94

Hôpital Saint-Joseph

185, rue R. Rosserand
Tél. : 01 44 12 33 88

Hôpital Notre Dame du bon secours

66, rue des Plantes
Tél. : 01 40 52 40 87

Hôpital Vaugirard

10, rue Vauzelas
Tél. : 01 40 45 80 43

Hôpital EGP

20, rue Leblanc
Tél. : 01 56 09 26 82

Hôpital de la Croix Rouge

95, rue Michel Ange
Tél. : 01 40 71 24 00

AP Sainte Perine

49, rue Mirabeau
Tél. : 01 44 96 32 17

Hôpital Bretonneau

23, rue Joseph Demaistre
Tél. : 01 53 11 17 00

Hôpital Bichat

46, rue Henri Huchard
Tél. : 01 40 25 70 89

Les consultations mémoire (suite)

SAINT-CLOUD (92210)

Saint-Cloud
1, rue Lelegard
Tél. : 01 49 11 60 00

SÈVRES (92310)

Jean Rostand
141, Grande Rue
Tél. : 01 41 14 75 50

SURESNES (92150)

Foch
40, rue Worth
Tél. : 01 46 25 27 60

VILLEJUIF (94800)

Hôpital Paul Brousse
12-14, rue Paul Vaillant Couturier
Tél. : 01 45 59 33 19

Pour une information complète sur le département



Le 92

Le journal d'information mensuel et gratuit
pour tout connaître de l'actualité du Conseil général.

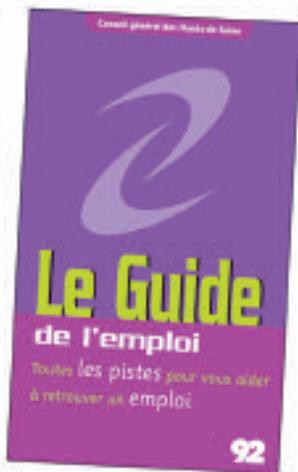
Le 92 Express

Le magazine trimestriel et gratuit
pour découvrir l'environnement et la culture du département.

Le site www.hauts-de-seine.net

Chaque semaine, l'actualité pour tous.
7 espaces, il y a forcément le vôtre.

Les guides du Conseil général des Hauts-de-Seine



**Des informations détaillées pour vous
accompagner dans votre quotidien**

Pour tous renseignements complémentaires :
> www.hauts-de-seine.net

Ce guide vous a-t-il été utile ?
Donnez votre avis
sur www.hauts-de-seine.net

92

Conseil général des Hauts-de-Seine

2-16 boulevard Soufflot - 92015 Nanterre Cedex

www.hauts-de-seine.net